



---

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 246 401 184 euros

Siège social : 43,rue Bayen -75017 Paris

Tél.:+33 (1)40 55 20 20 -Fax :+33 (1)40 55 21 71

552 030 967 R.C.S.Paris



**ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES**  
**2002**



# Sommaire

## Groupe Valeo

---

• Rapport de Gestion	2
• Observations du Conseil de Surveillance	19
• Chiffres clés consolidés	20
• Comptes consolidés	21
• Rapport du Réviseur et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	44

## Valeo

---

• Chiffres clés et comptes sociaux	45
• Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	59
• Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	60
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	61
• Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	62
• Renseignements de caractère général concernant le capital	81
• Personnes assumant la responsabilité du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse	88
• Tableau de concordance	89

Le rapport annuel 2002 est le document de référence. Il se compose du rapport d'activité et des Éléments Financiers et juridiques.

## Rapport de gestion

En 2002, fort de la mobilisation de ses équipes, Valeo a pris les mesures nécessaires pour assainir sa base de coûts industriels, renforcer sa position compétitive et rétablir les équilibres financiers.

Les immatriculations de véhicules ont baissé sur les marchés européens et américains. En Europe, le volume de production a reflété cette évolution avec un recul modéré. En Amérique du Nord, le niveau croissant des offres promotionnelles consenties par les constructeurs n'a pu retourner la conjoncture ; les stocks de véhicules ont augmenté chez les constructeurs, ceux-ci ayant maintenu leurs volumes de production.

En dépit de ce contexte morose, Valeo a reconstitué progressivement ses marges de manœuvre tout en renforçant ses positions concurrentielles. Le quatrième trimestre 2002 confirme le redressement du Groupe avec un niveau de marge d'exploitation atteignant 6 %, en hausse de 1,4 point par rapport au quatrième trimestre 2001. Depuis le point bas du premier trimestre 2001, chaque trimestre a marqué une progression à trimestre comparable. Cette amélioration de l'exploitation complétée par des efforts substantiels dans la gestion du besoin en fonds de roulement a renforcé la structure de bilan du Groupe.

### Activité de Valeo et environnement automobile mondial

Le chiffre d'affaires consolidé de 9 803 millions d'euros est en recul de 4,2 % par rapport à 2001, essentiellement du fait des cessions (-2,4 %) et des effets de change (-1,4 %). Les ventes du Groupe sont restées quasiment stables (-0,4 %) hors variations de périmètre et de change :

- en Europe, les ventes de Valeo affichent un recul de 2 % à périmètre et change constants, en ligne avec la diminution de la production automobile de 2 % ; le contexte économique morose a entraîné une baisse des immatriculations de voitures particulières de 3 % sur l'année 2002. Les ventes du Groupe en Europe ont représenté 66 % de son chiffre d'affaires ;

- en Amérique du Nord, le chiffre d'affaires de Valeo a crû de 1 % à périmètre et change constants ; dans le même temps, la production automobile progressait de 6 % du fait de la constitution de stocks par les constructeurs, les immatriculations de véhicules ayant quant à elles reculé de 1 % malgré les politiques de promotions. Une gestion rigoureuse de la rentabilité et la situation de la filiale Valeo Electrical Systems Inc., sous protection du Chapitre 11 jusqu'à l'automne, ont pesé sur la croissance du Groupe. Les ventes de Valeo en Amérique du Nord ont représenté 24 % de son chiffre d'affaires ;
- en Asie, la production automobile a augmenté de 10 %, du fait de la reprise de la demande en Corée et de la croissance du marché chinois. Le Groupe a tiré parti de son implantation et de son expérience sur la zone : le chiffre d'affaires a progressé de 17 % à périmètre et change constants. Les ventes consolidées en Asie représentent 6 % du chiffre d'affaires de Valeo. Le Groupe, élargi aux entités mises en équivalence (Zexel Valeo Climate Control notamment) et à sa participation dans Ichikoh, y réalise des ventes atteignant 2,2 milliards d'euros ;
- la crise économique en Argentine est largement responsable de la baisse de production de 5 % en Amérique du Sud. Au Brésil, la production automobile s'est quasiment stabilisée (-2 %). Dans ce contexte, Valeo a limité le recul de ses ventes à 2 % hors effets de change et de périmètre.

Les changements de périmètre correspondent aux cessions engagées dans le cadre de la politique de désengagement sélectif menée depuis 2001 : cession de Filtrauto, Valeo Transmissions UK et des activités de câblage non automobile.

L'impact des effets de change résulte principalement de la dépréciation du dollar américain et du réal brésilien. Au cours de l'année 2002, le cours du dollar a diminué de 16 % tandis que le réal brésilien a perdu près de 47 % de sa valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité deuxième monte a atteint 1 674 millions d'euros (17 % des ventes consolidées). Le chiffre d'affaires de l'activité première monte s'est élevé à 8 129 millions d'euros (83 % des ventes consolidées).

## Comptes consolidés

### Evolution de l'exploitation

Les efforts de rationalisation de l'outil industriel et d'amélioration de la fonction Achats ont contribué significativement à l'amélioration des marges au cours de l'année 2002 : la **marge brute** a progressé de 1 point par rapport à 2001 à 17,4 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat d'exploitation** a crû significativement au cours de 2002 et a atteint 5,0 % du chiffre d'affaires sur l'exercice, soit une hausse de 1,2 point par rapport à l'exercice 2001. Cette progression reflète la hausse de la marge brute, l'amélioration de la productivité en Recherche et Développement et le contrôle efficace des frais administratifs et commerciaux.

### Résultat financier

La charge financière nette de 62 millions d'euros en 2002 est comparable à celle de 2001, reflétant une stabilité de l'endettement moyen et des taux d'intérêt.

### Autres revenus et charges nets

Le poste "autres revenus et charges nets" est négatif de 74 millions d'euros ; en 2001, il ressortait en perte de 738 millions d'euros, du fait de la dotation aux provisions du plan de redressement du site de Rochester et de l'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition d'une partie des activités du site.

Les charges 2002 correspondent principalement aux coûts sociaux et de restructuration des sites industriels ainsi qu'à la prise en compte de la totalité des coûts potentiels liés à l'exposition des salariés du Groupe à l'amiante.

### Résultat net

Le résultat avant impôt a atteint 351 millions d'euros (3,6 % du chiffre d'affaires). Les impôts se sont élevés à 106 millions d'euros soit un taux effectif de 30,2 %. Le niveau de la charge fiscale illustre le retour à une situation plus homogène : en 2001 une forte concentration des pertes et provisions constituées par le Groupe aux Etats-Unis n'avait pas permis la constitution d'impôts différés actifs.

Après déduction des impôts, le résultat net des entreprises intégrées marque un profit de 245 millions d'euros, contre une perte de 454 millions d'euros en 2001.

La quote-part des sociétés mises en équivalence progresse à 7 millions d'euros sous l'effet de l'amélioration des performances des participations acquises dans le cadre de l'alliance Zexel.

Après dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (95 millions d'euros), le résultat net du Groupe redevient positif, à 157 millions d'euros (1,6 % du chiffre d'affaires). Les intérêts minoritaires progressant à 22 millions d'euros (16 millions d'euros en 2001), le résultat net s'élève à 135 millions d'euros (1,4 % du chiffre d'affaires), ce qui porte le résultat net par action à 1,63 euro.

### Evolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2002, les capitaux propres du Groupe ressortent à 2 101 millions d'euros, après prise en compte d'effets de change principalement liés à la baisse du dollar et du réal (190 millions d'euros), et de l'annulation de 1 200 000 titres acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions (décision du Directoire du 17 octobre 2002).

Depuis cette opération, le capital social s'élève à 246 401 184 euros ; il était constitué au 31 décembre 2002 de 82 133 728 actions de 3 euros de nominal chacune. Le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription d'actions consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe s'élevait à 4 373 425 actions au 31 décembre 2002. Depuis lors, le plan d'options de souscription d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 1997 est arrivé à échéance le 14 janvier 2003 sans que les options correspondantes ne soient exercées ; par suite de la caducité de 213 950 options non exercées, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription d'actions consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe a été ramené à 4 159 475 actions.

Au 31 décembre 2002, Valeo détenait 605 130 de ses propres actions, représentant 0,74 % du capital ; leur cours moyen d'achat ressortait à 31,58 euros. Les achats ont porté sur 1 431 678 actions en 2002 et ont été réalisés à un cours moyen de 40,85 euros. Valeo a cédé 166 375 actions à un cours moyen de 50,61 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 70 569 euros. Les interventions sur le marché et l'achat d'un bloc lors de la cession par la CGIP (désormais Wendel Investissement) d'une partie de sa participation dans Valeo, ont été menés dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de la régularisation de cours ou dans le cadre de la politique de gestion patrimoniale et financière de la Société.

Les salariés du Groupe ne détiennent pas d'actions Valeo au travers d'un PEE ou d'un FCP dédié.

### Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2002 est de 1 288 millions d'euros à rapprocher de 1 674 millions d'euros au 31 décembre 2001. La diminution est essentiellement due à la consommation intensive des provisions pour coûts sociaux et de restructuration dont le solde est passé de 740 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 365 millions d'euros au 31 décembre 2002. Le montant des provisions pour retraites et engagements similaires est de 642 millions d'euros.

### Flux de trésorerie positifs et réduction de l'endettement

Du fait de l'amélioration des résultats et de moindres dotations aux provisions pour restructuration, Valeo a généré 783 millions d'euros de marge brute d'autofinancement (résultat net + amortissements) en 2002, contre 296 millions d'euros en 2001. De plus, la recherche d'une meilleure efficacité industrielle notamment à travers la simplification des processus de production et la standardisation des achats d'équipements a permis de diminuer le besoin en fonds de roulement et de maîtriser les investissements :

- en 2002, le besoin en fonds de roulement du Groupe a été encore réduit jusqu'à atteindre le niveau record de 209 millions d'euros soit 2,1 % du chiffre d'affaires. Cette baisse est notamment due à la réduction des stocks qui reculent de 17 % à 628 millions d'euros au 31 décembre 2002 ;
- le montant des investissements industriels s'est élevé à 556 millions d'euros (745 millions d'euros en 2001) (cf. infra "Rationalisation industrielle").

Ceci a permis au Groupe de réduire son endettement net à 564 millions d'euros à fin 2002 (contre 648 millions d'euros fin 2001), tout en procédant à la distribution d'un dividende (58 millions d'euros) et à des annulations de titres (51 millions d'euros).

Au 31 décembre 2002, le ratio d'endettement net est en amélioration de 2 points à 27 % des capitaux propres du Groupe (29 % fin 2001).

Constatant l'amélioration de la structure financière du Groupe et le redressement de la filiale américaine VESI (sortie en septembre du cadre juridique de la loi américaine sur les faillites), l'agence de notation Moody's a relevé la perspective de Valeo de négative à stable en octobre 2002. L'agence de notation a confirmé sa note A3 pour la dette long terme du Groupe.

## Faits marquants

### Rationalisation de l'outil industriel

Valeo a poursuivi le programme de rationalisation et de redéploiement lancé en 2001 ; le Groupe a notamment procédé à :

- la fermeture de trois sites de l'Activité Systèmes Thermiques sur le continent américain : deux aux Etats-Unis (Grand Prairie, Texas et Decatur, Illinois) et un au Brésil (Betim) ;
- la fermeture de l'unité de production Thermique Habitable du site de Sainte-Savine en France ;
- la fermeture de deux établissements spécialisés dans la production de faisceaux électriques : Mariglianella (Italie) et Velenje (Slovénie) ;
- le regroupement d'activités Matériaux de Friction au Brésil (fermeture de l'usine de Sorocaba et transfert vers l'usine de Campinas) ;
- l'ouverture de cinq nouvelles unités dans le cadre du redéploiement vers des zones à coûts de production plus faibles ou à des fins d'accompagnement de l'implantation des clients :
  - deux unités en Pologne pour les Systèmes d'Essuyage et les Systèmes Electriques,
  - une au Brésil : Modules de face-avant,
  - deux en Roumanie et au Maroc pour la production de faisceaux électriques (Electronique & Systèmes de Liaison).

Dans le cadre de son plan de désengagement des activités non-stratégiques, Valeo a conclu avec le groupe américain Jabil Circuit un partenariat concernant la fabrication de cartes électroniques (activité qui a représenté 260 millions d'euros en 2001). Cette alliance inclut le transfert de l'unité de production de Meung-sur-Loire à Jabil et prévoit la fermeture de l'unité de Fort Worth aux Etats-Unis. Valeo conserve la maîtrise de la conception et un contrat de partenariat a été mis en place pour trois ans.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de cessions sélectives, la responsabilité de l'atelier de moulage plastique de l'unité Commutation & Systèmes de Détection de Felizzano en Italie a été transférée à un spécialiste en plasturgie.

Au terme des actions entreprises durant l'exercice (fermeture de sept sites, cession d'une usine et ouverture de cinq sites), au 31 décembre 2002, le Groupe employait 69 100 personnes dans 140 unités de production, 54 unités de recherche et développement et 9 centres de distribution.

### Optimisation des moyens logistiques

Valeo a lancé fin 2001 un plan d'action spécifique de façon à optimiser les flux en provenance des fournisseurs, au sein du Groupe et vers ses clients. Dans un premier temps, le Groupe s'est concentré sur la réduction du nombre de transporteurs, ramené de 1 100 à 410 en 20 mois. Le Groupe négocie des contrats cadres avec tous ses partenaires logistiques afin de mieux les intégrer.

Les bénéfices de ce plan d'action, sous forme de réduction des coûts logistiques et de contribution à la réduction du niveau des stocks, sont attendus en 2003 et 2004.

### Intégration accrue des fournisseurs

Valeo a poursuivi ses efforts de rationalisation de la chaîne d'approvisionnement en réduisant le nombre de fournisseurs de matières et composants, passé de 3 600 fin décembre 2001 à 3 000 fin décembre 2002.

Grâce à un volume d'activité plus élevé, les fournisseurs sélectionnés dégagent des gains de productivité partagés entre les différents acteurs dont Valeo. L'intégration des fournisseurs vise également à éradiquer les problèmes de non-qualité en amont et à accroître la standardisation des équipements, des composants et des processus de fabrication.

Le Groupe a approfondi sa démarche de partenariat avec les plus performants d'entre les fournisseurs retenus : les "Valeo Integrated Partners (VIP)". 80 partenaires ont maintenant signé des accords avec Valeo. Ces fournisseurs privilégiés sont associés étroitement et en amont au processus de développement des produits du Groupe.

Afin d'encourager les fournisseurs à contribuer au progrès permanent, Valeo a lancé le programme GAIN (Give An Idea Now) dont le but est d'accroître le nombre de suggestions d'amélioration.

Deux autres projets lancés précédemment ont contribué à une meilleure intégration des fournisseurs au cours de l'année 2002 :

- le système d'achat en ligne mis en place en 2000 a connu un fort développement en 2002 en atteignant un volume d'un milliard d'euros, dont 480 millions d'euros en enchères inversées. Afin de familiariser les acheteurs avec cet outil informatique et de les inciter à l'utiliser, Valeo a assuré la formation auprès de 400 d'entre eux ;

- le Groupe a ouvert en 2001 un bureau d'achat à Shanghai (Asian Purchasing Office). Ce dispositif, destiné à sélectionner les meilleurs fournisseurs d'Asie, a fonctionné efficacement en 2002 en permettant de premières économies.

### Regroupement des Branches en Activités

Au cours du premier semestre, afin de faciliter les synergies entre les Branches, le Groupe a mis en place deux nouvelles Activités qui sont venues compléter les Activités Systèmes Electriques et Electroniques et Transmissions déjà existantes :

- L'Activité Systèmes Thermiques regroupe les Branches Thermique Moteur et Thermique Habitable et Zexel Valeo Climate Control ainsi que les Modules de cockpit et de face-avant. La mise en place de cette Activité permettra à Valeo d'accroître la productivité du secteur des composants thermiques en tirant bénéfice des synergies entre les différentes lignes de produits.
- L'Activité Valeo Service regroupe ventes de pièces de rechange aux constructeurs et ventes à la distribution indépendante. Cette nouvelle organisation comprend des fonctions marketing et logistique renforcées et des divisions commerciales spécialisées par canaux de distribution. Ce regroupement permet à Valeo d'enrichir son offre de produits et de services et d'améliorer sa vision du marché dans une période d'évolution du contexte réglementaire en Europe.

### Modification des structures juridiques de Valeo

L'Assemblée Générale du 10 juin 2002 a approuvé les opérations d'apport partiel d'actifs qui ont permis de regrouper les activités industrielles exercées directement par Valeo (embrayages et matériaux de friction) au sein de filiales détenues à 100 % (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002). Cette filialisation a pour objet la mise en conformité de la structure juridique et de l'organisation opérationnelle, une simplification administrative ainsi qu'une meilleure lisibilité des résultats des activités industrielles et des comptes de la société Valeo en tant que holding du Groupe.

### Valeo Electrical Systems Inc.

La société Valeo Electrical Systems Inc. (VESI), filiale nord-américaine de Valeo Inc., avait significativement contribué aux pertes du Groupe en 2001, le site de Rochester (principal établissement de VESI) ayant généré un résultat d'exploitation négatif de 63 millions de dollars. Au mois de décembre 2001, elle s'était placée sous la protection du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.

L'année 2002 a été consacrée à l'élaboration d'un plan de retour aux profits de cette filiale. Ce plan a été négocié avec l'ensemble des parties concernées :

- en avril, un accord conforme à ce plan a été signé avec le syndicat IUE-CWA Local 509 concernant la révision de la convention collective applicable au site de Rochester. Cet accord a ensuite été ratifié par les salariés ;
- en juin, le Comité des Créanciers a accepté les propositions de VESI ;
- en septembre, ce plan a été approuvé et a permis la sortie de VESI de la mise sous protection judiciaire.

Dans le même temps, le management et l'ensemble des salariés ont mis en œuvre les méthodes 5 Axes sur le site de Rochester, contribuant à la réduction de près de moitié de la perte opérationnelle à 33 millions de dollars en 2002.

D'ici au début de l'année 2004, la restructuration du site devrait être achevée : spécialisation de Rochester sur le métier des Systèmes d'Essuyage. L'effectif sera alors inférieur à 1 000 personnes, contre 2 600 à la fin 2001. Les activités de Moteurs & Actionneurs seront transférées au Mexique sur le site de Juarez.

### **Innovation technologique**

Le plan DEP (Development Efficiency Plan) a permis de maîtriser les coûts de Recherche et Développement tout en fournissant aux clients des études plus riches et en réduisant le délai de mise sur le marché. La sélection rigoureuse des projets ainsi que l'approche transversale par Domaines ont permis de transformer avec succès de nombreuses avancées technologiques en offres commerciales (cf. infra Succès commerciaux).

En s'alliant avec des partenaires spécialisés dans des techniques de pointe applicables au secteur automobile, le Groupe développe de nombreux projets technologiques :

- Valeo s'est allié à l'américain International Rectifier pour développer des systèmes innovants à base d'électronique de puissance pour l'automobile. Cet accord permettra d'enrichir l'offre du Groupe sur le marché en forte croissance des applications électroniques pour l'automobile ;
- dans le même temps, le partenariat avec Ricardo a connu un premier succès au deuxième trimestre avec un prototype de véhicule hybride léger, "i-MoGen" (Intelligent Motor Generator) : la réduction de consommation est significative, atteignant près de 30 %, sans compromettre les performances, l'agrément de conduite ou le confort du véhicule ;
- le Groupe a formé avec le spécialiste américain des radars,

Raytheon, une société commune afin de développer de nouvelles applications radars pour l'automobile telles que des systèmes de détection d'angle mort, d'assistance aux manœuvres de marche arrière et d'anti-collision.

Au cours de l'année, le Groupe a vu le dynamisme de ses activités de Recherche et Développement distingué par plusieurs récompenses :

- Valeo a remporté deux des trois trophées décernés cette année par EPCOS/SIA (Electronic Parts and Components/Société des Ingénieurs Automobile). Ces prix récompensent le haut degré de créativité et d'innovation dans la conception, la fabrication et la mise en œuvre de systèmes électroniques automobiles :
  - dans la catégorie "Vie à bord, confort, habitacle", le prix a été remporté par le système de coffre motorisé, installé sur des modèles DaimlerChrysler, en première européenne. Il permet d'ouvrir et de fermer le coffre automatiquement sans effort de l'utilisateur ;
  - dans la catégorie "Groupe motopropulseur", le prolongateur d'autonomie d'énergie développé en association avec Renault pour la Kangoo électrique a remporté le premier prix ;
- le nouveau système d'éclairage intelligent de Valeo a gagné le deuxième prix des prestigieux trophées d'innovation du salon Automechanika 2002 dans la catégorie "Composants automobiles". Ce système de "phares tournants" répond aux besoins des conducteurs en améliorant la visibilité en courbe par un contrôle directionnel du faisceau lumineux.

### **Succès commerciaux**

Grâce à l'avance technologique née de sa Recherche et Développement et à la compétitivité de sa base de coûts, le Groupe a multiplié les prises de commande (1,2 fois le chiffre d'affaires contre 1,0 fois en 2001), tout en veillant à assurer la rentabilité future à travers une revue systématique des nouveaux contrats.

Parmi les nouveaux produits commercialisés, la diversité des projets est significative de la capacité d'innovation du Groupe :

- pour la première application mondiale de la nouvelle technologie d'éclairage double xénon, Valeo a conclu un accord avec Volkswagen pour équiper la limousine de luxe Phaeton. Cette nouvelle technologie a l'avantage de pouvoir élargir le faisceau lumineux et ainsi doubler la visibilité latérale et de permettre la correction automatique de la portée des phares ;
- au premier semestre, Valeo a signé deux contrats pour son alerno-démarrreur qui viendra équiper des véhicules produits

en série d'ici à trois ans. Ces contrats portent sur un système breveté qui permet une réduction allant jusqu'à 10 % de la consommation en carburant, une diminution des nuisances sonores et une absence totale d'émissions polluantes lorsque le véhicule est à l'arrêt ;

- deux constructeurs européens, convaincus par les compétences de Valeo dans le domaine des systèmes d'assistance au stationnement à ultrasons (UPA), ont sélectionné le système de mesure de l'emplacement de stationnement de Valeo. Ce procédé permet au conducteur de savoir si son véhicule peut ou non s'insérer dans un espace donné ;
- Valeo a développé en collaboration avec Renault une nouvelle génération de systèmes d'accès et de démarrage sans clef qui équipe la gamme Laguna II, la Renault Vel Satis et l'Espace IV ;
- le système novateur d'"Eclairage intelligent" de Valeo a fait son entrée sur le marché avec le nouveau 4x4 haut de gamme Porsche Cayenne. En conduite de nuit, les projecteurs bi-xénon couplés au module directionnel qui commande l'augmentation progressive de la lumière vers les côtés optimisent l'éclairage et améliorent significativement la visibilité du conducteur ;
- à la fin de l'année, Valeo a remporté un contrat afin d'équiper un futur véhicule du groupe Chrysler d'un système thermique de nouvelle génération qui combine les systèmes de refroidissement du moteur et ceux de chauffage, ventilation et climatisation. Ce procédé permettra de maintenir le moteur du véhicule et les passagers dans l'habitacle à un niveau de température optimisé.

Le Groupe a également assuré son carnet de commandes avec des volumes élevés dans le cadre de renouvellement de gammes de véhicules. Valeo a ainsi gagné un contrat pour une commande de plus d'un milliard d'euros de la part du groupe Volkswagen afin d'équiper de futures générations de modèles de systèmes de chauffage et de climatisation de Valeo.

Les entités du Groupe ont reçu de nombreuses distinctions des clients pour la qualité des produits et du service offert :

- division Thermique Moteur USA : distinguée par Honda,
- division Systèmes d'Essuyage Chine : "Chang'an Suzuki Supplier Award",
- Zexel Valeo Climate Control : "Nissan Shatai High Quality Award",
- Valeo Thermique Habitacle Rodach : meilleure note lors d'un audit pratiqué par DaimlerChrysler,
- division Valeo Eclairage Chine : "Meilleur Fournisseur de l'année" par Dongfeng Citroën Automotive Cy,

- Valeo Sylvania : Mitsubishi Supplier Award,
- Valeo Service, anciennement Valeo Distribution : "Meilleur Fournisseur de l'année" par le Groupe Auto Union.

Au cours de l'année 2002, la campagne de communication "Valeo added" est venue souligner la valeur que les produits et les services du Groupe ajoutent aux véhicules des clients constructeurs pour le bénéfice des conducteurs. Cette campagne, qui met l'accent sur la technologie innovante et la Qualité Totale issue des 5 Axes, a été lancée mi-septembre dans la presse automobile européenne, à l'occasion d'événements européens majeurs : salon de la deuxième monte Automechanika et Mondial de l'Automobile.

### Développement durable

La culture de progrès continu et la mise en œuvre des 5 Axes font de Valeo un acteur du développement durable pour le bénéfice des communautés au sein desquelles le Groupe est présent.

Les produits Valeo contribuent à mieux intégrer l'automobile dans la société et son environnement grâce à leur impact à différents niveaux :

- contribution à une plus grande facilité de déplacement, notamment par la réduction permanente des coûts des véhicules,
- accroissement du confort de conduite,
- impact indirect sur la sécurité des passagers et des piétons,
- réduction des nuisances sonores et vibratoires,
- réduction de la consommation d'énergie des véhicules,
- limitation des émissions des véhicules et de leur nocivité.

La recherche permanente de l'efficacité industrielle induit la réduction progressive de l'impact environnemental de l'activité, en agissant sur les variables suivantes :

- réduction de la consommation de matières premières pour la fabrication (réduction des volumes, approche recyclage),
- réduction, voire suppression, des produits dangereux utilisés dans les procédés de fabrication,
- conception de produits pouvant être recyclés en fin de vie,
- réduction de la consommation d'énergie pour la fabrication,
- limitation des rejets dans le cadre de la production,
- amélioration constante du management environnemental dans le cadre de la certification ISO 14001 et des actions de formation.

Dans le domaine social, la réussite du Groupe repose sur l'implication du personnel avec l'application d'un certain nombre de grands principes :

- formation et acquisition de compétences multiples,
- responsabilisation et autonomie,
- contribution au progrès continu à tous les niveaux,
- perspectives d'évolution de carrière et juste rémunération,
- équité et non-discrimination.

Ces principes associent le développement de Valeo au bien-être de tous ses salariés, indépendamment de leur localisation géographique et du cadre juridique local. Dans le contexte de la mise en œuvre des mutations industrielles, Valeo apporte une grande attention à réduire et gérer l'impact social des restructurations.

L'intégration en amont auprès des fournisseurs est un autre gage de développement durable pour les communautés au sein desquelles le Groupe opère.

L'annexe jointe au présent rapport de gestion reprend les principaux indicateurs environnementaux et sociaux du Groupe.

## Perspectives 2003

Malgré un contexte défavorable attendu en 2003, Valeo devrait continuer à bénéficier de l'effet des restructurations engagées depuis le printemps 2001 et des gains de productivité qu'elles engendrent.

Valeo anticipe une production automobile en recul. En Amérique du Nord, les politiques de promotions engagées par les constructeurs ne pourront qu'atténuer la dégradation des ventes de véhicules. Les stocks des constructeurs se situant à des niveaux élevés, il devrait s'ensuivre un recul des volumes de production. En Europe, le contexte macro-économique demeure orienté à la baisse.

Dans ce contexte, Valeo va poursuivre l'adaptation de son outil industriel et de ses effectifs. En particulier, le Groupe a annoncé avoir entamé le processus de fermeture de plu-

sieurs sites en Europe au sein de l'Activité Systèmes Electriques et Electroniques (trois unités en Allemagne et une en Espagne). De plus, la Branche Electronique & Systèmes de Liaison continuera de mettre en œuvre son plan de désengagement du câblage en France. Valeo prévoit également le regroupement des unités de Sécurité Habitacle de Cantareira et Diadema, Sao Paulo (Brésil) en un seul site.

Le Groupe estime que ces efforts supplémentaires lui permettront de continuer à renforcer son exploitation, tandis que sa capacité d'innovation et sa compétitivité accrue assureront la croissance future des parts de marché.

## Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice : néant

## Comptes sociaux

Suite à la filialisation des activités industrielles, l'activité de la société anonyme Valeo est désormais centrée sur ses activités de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Le résultat financier s'élève à 821 millions d'euros et comprend 817 millions d'euros de dividendes reçus de filiales.

Le résultat exceptionnel enregistre des plus-values nettes d'apport de 134 millions d'euros en partie compensées par la prise en compte de divers litiges à hauteur de 13 millions d'euros. Ainsi le résultat net s'établit à 964 millions d'euros.

Les capitaux propres de la société anonyme Valeo au 31 décembre 2002 s'élèvent à 3 363 millions d'euros.

# Annexe

## Informations et indicateurs environnementaux et sociaux

### Indicateurs et informations sur l'environnement

La démarche environnementale de Valeo s'inscrit à toutes les étapes de la vie du produit : conception, fabrication, utilisation, fin de vie.

C'est ainsi que, depuis 1998, un groupe d'experts en Environnement et en R&D provenant des différentes Branches du Groupe travaille à la réduction des impacts environnementaux des procédés de fabrication et des produits sur l'ensemble du cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises : substances interdites et réglementées, élimination du chrome hexavalent, élimination du plomb et de ses composants, élimination des solvants chlorés, utilisation de plastiques recyclés...

Valeo a également élaboré une base de données dressant la liste des substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données permet d'établir une synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour plus de 600 substances entrant dans la composition des pièces et des procédés de fabrication et de réparation.

En parallèle, le Groupe conduit des études liées à des solutions alternatives performantes qui répondent efficacement aux contraintes des cahiers des charges de nos clients.

### Périmètre du rapport

Les données publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution Valeo dans le monde pour les années 2000 à 2002. Les taux de représentativité sont indiqués en marge de chaque indicateur. Les données 2000 et 2001 sont issues du Rapport Environnement 2001 qui n'a fait l'objet d'aucune diligence de la part du Réviseur et des Commissaires aux Comptes du Groupe. Les centres uniquement dédiés à la Recherche et Développement et aux bureaux ne font pas partie du périmètre traité.

L'ensemble des filiales majoritaires a été pris en compte selon les règles suivantes :

- acquisition en cours d'année N : prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 ;
- cession en cours d'année N : suppression des données de l'année N.

Le calcul des indicateurs a été effectué de façon centralisée, sur la base des données brutes collectées auprès des sites.

Ce rapport a été élaboré conformément aux recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI).

La tendance, sur les deux dernières années, de la quasi-totalité des indicateurs marque la réussite des actions menées pour réduire les nuisances environnementales.

## Evolution de la consommation en eau

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Volume total d'eau consommée	Milliers de m <sup>3</sup>	6 139	5 455	6 334	75 %	80 %	96 %
Volume total d'eau consommée/CA	m <sup>3</sup> /million d'euros	807	559	579			

Le volume total d'eau consommé par million d'euros de chiffre d'affaires est quasiment stable par rapport à 2001. Il ressort que les processus de fabrication de Valeo sont peu consommateurs d'eau ; des investissements ont par ailleurs été engagés pour que les circuits de refroidissement fonctionnent en circuit fermé. Dans les années à venir, une légère augmentation de la consommation d'eau est à anticiper du fait des progrès réalisés pour remplacer les solvants organiques par de l'eau dans certains processus de fabrication.

## Evolution et répartition de la consommation en énergie

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
<b>Consommation totale d'énergie</b>	GWh	1 452	1 658	1 758	78 %	82 %	98 %
Consommation totale d'énergie/CA	MWh/million d'euros	185	166	158			
<b>Electricité</b>							
% Consommation totale d'énergie		56 %	55 %	60 %	78 %	81 %	100 %
<b>Gaz</b>							
% Consommation totale d'énergie		31 %	41 %	31 %	72 %	79 %	95 %
<b>Fioul</b>							
% Consommation totale d'énergie		14 %	4 %	4 %	62 %	48 %	94 %
<b>Autres énergies</b>							
% Consommation totale d'énergie		0	0	5 %			

La consommation totale d'énergie est stable ; la part de l'électricité, source d'énergie sans rejets, déjà prépondérante, est croissante. Le principal usage du gaz est le chauffage. L'usage résiduel de fioul est essentiellement lié aux essais réguliers des groupes motopompe permettant de faire fonctionner les sprinkleurs.

Des actions pilotes ont été engagées au Mexique de manière à utiliser l'énergie solaire pour l'eau chaude sanitaire.

**Métaux lourds et solvants chlorés**

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Consommation en métaux lourds	Tonnes	2 375	2 946	1 396	61 %	59 %	92 %
Consommation en métaux lourds/CA	kg/million d'euros	387	410	133			

Conformément aux exigences réglementaires, à celles des constructeurs et à ses propres standards, Valeo poursuit ses efforts de diminution de consommation des métaux lourds, avec une réduction très marquée en 2002.

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Consommation en solvants chlorés	Tonnes	2 638	2 511	2 288	53 %	55 %	95 %
Consommation en solvants chlorés/CA	kg/million d'euros	492	372	212			

Le Groupe poursuit également avec succès les efforts engagés, depuis plusieurs années, dans la réduction de la consommation de solvants chlorés par la mise en place de produits de substitution. L'effort porte prioritairement sur le trichloréthylène (TCE) que Valeo souhaite éliminer à terme dans ses processus de fabrication.

**Effluents industriels et métaux lourds**

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Volume d'effluents industriels rejetés	Milliers de m <sup>3</sup>	2 731	2 006	1 174	65 %	62 %	99 %
Volume d'effluents industriels rejetés/CA	m <sup>3</sup> /million d'euros	412	266	104			

Des efforts de réduction des effluents industriels ont été constatés depuis 3 ans et sont grandement liés aux améliorations des processus de fabrication qui permettent de supprimer des phases intermédiaires de dégraissage.

De plus, une part importante des effluents générés n'est plus traitée comme effluent mais comme déchet liquide transféré à des stations de traitement externes.

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Charge de métaux lourds dans les effluents	kg	1 073	1 270	859	43 %	36 %	94 %

La réduction de la charge de métaux lourds dans les effluents est liée à la baisse de leur production dans le cadre des processus de fabrication. Le Groupe poursuit ainsi son objectif constant de réduction de la charge de métaux lourds dans les effluents.

## Emissions atmosphériques

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Emissions atmosphériques de COV	Tonnes	1 767	2 476	2 473	54 %	69 %	66 %
Emissions atmosphériques de COV/CA	kg/million d'euros	324	292	329			

On constate une stabilisation des quantités de COV globales émises par rapport à 2001. Les émissions de COV sont appelées à baisser notablement en 2003 avec la montée en puissance du procédé G5 de fabrication de matériaux de friction qui fait appel à l'eau comme solvant.

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes équ. CO <sub>2</sub>	145 002	154 401	122 011	72 %	79 %	96 %
Emissions de gaz à effet de serre/CA	T équ. CO <sub>2</sub> /million d'euros	21	16	11			

Les émissions directes de CO<sub>2</sub> ont été calculées à partir des consommations d'énergie en appliquant les coefficients d'émission du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat). Conformément aux objectifs du Groupe, les émissions directes de gaz à effet de serre ont continué à diminuer en 2002 (grâce notamment à l'augmentation de la part de l'électricité et au passage du fioul au gaz pour les chaudières).

## Déchets

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
<b>Quantité totale de déchets générés</b>	Tonnes	98 169	116 552	139 707	69 %	78 %	95 %
Déchets dangereux			32 %	22 %		77 %	98 %
Déchets non dangereux			68 %	78 %		78 %	95 %
<b>Taux de valorisation des déchets (total Groupe)</b>	%	55	61	62	58 %	61 %	85 %

La valorisation des déchets a fait l'objet d'une amélioration très notable en 2002 ; si la quantité de déchets générés est sensiblement identique entre 2001 et 2002, on constate une diminution des déchets dangereux qui s'est traduite par une augmentation des déchets non dangereux démontrant une amélioration qualitative de la situation.

## Emballages

		2000	2001	2002	Taux de représentativité (% du CA)		
					2000	2001	2002
<b>Consommation totale de matériaux d'emballage</b>	Tonnes	42 909	58 297	59 301	41 %	49 %	72 %
Consommation totale de matériaux d'emballage/CA	Tonnes /million d'euros	10 371	9 773	7 293			
<b>Emballages plastique</b>	Tonnes	5 296	6 852	6 727	38 %	51 %	75 %
Emballages plastique/CA	kg /million d'euros	1 365	1 105	789			
<b>Emballages carton</b>	Tonnes	18 125	26 266	29 216	41 %	50 %	73 %
Emballages carton/CA	kg/million d'euros	4 381	4 312	3 519			
<b>Emballages bois</b>	Tonnes	19 489	22 577	24 305	40 %	55 %	76 %
Emballages bois/CA	kg/million d'euros	4 797	3 362	2 813			
<b>Autres matériaux d'emballage</b>				246			

Valeo fait un effort important pour que les emballages soient réutilisés dans le cadre des rotations avec les clients et encourage les clients à les retourner pour réemploi.

### Nuisances olfactives

Les causes de nuisances olfactives identifiées chez Valeo concernent essentiellement les sites de fabrication de matériaux de friction et sont générées par les opérations de cuisson des matériaux.

A cet égard, le site de Limoges est pilote en la matière et a sollicité le voisinage pour mettre en place un "panel de nez" ; par ailleurs, des investissements importants sont mis en place sur ce site pour assurer le brûlage des COV odorants.

### Nuisances sonores

Les activités de Valeo ne mettent pas en œuvre des procédés particulièrement bruyants. Certains dispositifs d'extraction d'air en toiture peuvent générer des nuisances qui demeurent légères.

### Conditions d'utilisation des sols et mesures pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

Valeo prête une attention particulière à la préservation de ses sols :

- en premier lieu en ce qui concerne leur utilisation, une directive Groupe impose le stockage de produits dangereux en rétention ; les stockages de matières premières et de produits finis ne s'effectuent jamais à même le sol mais sur des surfaces imperméables.
- en second lieu par la place laissée sur les sites aux espaces verts et à la qualité de ceux-ci. En moyenne, 35 % de la surface d'un site est consacrée aux bâtiments et 15 % à la voirie, ce qui laisse 50 % aux espaces verts.

Ces espaces verts sont adaptés à l'environnement du site ; lors de constructions ou de réhabilitations de sites et dans la mesure du possible, les essences de plantes ou d'arbres existantes sont conservées sur le site.

En s'appuyant sur les travaux de l'association HQE (Haute Qualité Environnementale), de l'US Green Building Council et sur les recommandations de la Banque Mondiale, Valeo a développé le concept de "usine générique". Tous les projets de construction ou de rénovation de sites sont élaborés sur la base d'un cahier des charges très précis. Les critères liés au développement durable portent à la fois sur :

- le choix du site,
- l'architecture et la construction de l'usine,
- les conditions de travail des collaborateurs,
- les conditions d'exploitation de l'usine,
- le respect des réglementations,
- les standards Valeo en matière de prévention des risques,
- l'optimisation des consommations d'énergie,
- la réduction des émissions et des déchets.

Les usines de Veszprem en Hongrie, de Skawina en Pologne, de Zbrak en République tchèque, de Atsugi-Shi au Japon et dernièrement de Bouznika au Maroc attestent déjà de la prise en compte du concept d'usine générique.

### Sites certifiés ISO 14001 et sites audités par des experts indépendants

	2000	2001	2002
Nombre total de sites certifiés ISO 14001	27	46	77
Nombre d'audits externes	38	63	65
Nombre d'audits Santé Sécurité au Travail			44

La majeure partie des sites industriels présents dans le périmètre du Groupe depuis plusieurs années sont déjà certifiés ; plusieurs autres devraient l'être en 2003.

Les moyens pour atteindre cette certification pour l'ensemble des sites, notamment ceux de la Branche Electronique & Systèmes de Liaison intégrés récemment dans le Groupe, sont en cours de mise en œuvre.

### Formation à l'environnement

	2000	2001	2002
Nombre d'heures de formation à l'environnement	19 727	24 915	29 229

Le nombre d'heures de formation est en augmentation constante : il a crû de près de 50 % en deux ans et démontre la volonté de Valeo de développer sur tous ses sites une véritable culture environnementale.

En plus de la politique de formation qui s'est intensifiée et s'intensifiera encore en 2003 avec des journées de sensibilisation par pays, Valeo a mis en place un plan de recrutement d'ingénieurs d'ores et déjà formés et sensibilisés à ce type de problématiques. Ces derniers viendront renforcer les équipes en charge de la Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement sur les sites du Groupe.

Dans la lignée des directives du Groupe, des initiatives propres à chaque site se sont multipliées, sous l'impulsion des responsables locaux, en fonction des besoins identifiés.

### Données financières

Paramètre	Unités	Valeur	Taux de représentativité (% du CA)
Nombre d'amendes et d'indemnités	Nombre	4	99 %
Montant	Milliers d'euros	12	99 %
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux	Milliers d'euros	7 711	79 %
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'activité	Milliers d'euros	14 570	83 %
Montant des investissements engagés, hors coûts de dépollution, pour prévenir les conséquences environnementales de l'activité	Milliers d'euros	12 186	82 %
Coûts spécifiques de dépollution	Milliers d'euros	1 503	93 %

**Conformité de l'activité aux dispositions réglementaires applicables en la matière**

Afin d'assurer la conformité de ses activités aux dispositions réglementaires de chaque pays et mettre en place, lorsque cela est possible, des standards propres répondant aux exigences les plus hautes, la politique de gestion des risques est définie par des procédures qui sont décrites dans le "Manuel de Gestion des Risques".

En 2002, ce document de référence s'est enrichi de plusieurs guides d'application thématiques, en matière de "sécurité des installations", "environnement", "sûreté". Ces guides sont de véritables outils pédagogiques d'application pratique des procédures du Groupe à l'usage des sites.

**Plan d'urgence**

Un Manuel de Gestion des Risques rassemble les procédures du Groupe et contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre à cet égard en fonction de différentes situations.

**Organisation interne de la gestion de l'environnement**

Pour accomplir sa mission, la Direction des Risques, Assurances et Environnement travaille en permanence avec toutes les Directions du Groupe, et en particulier avec la R&D, les Ressources Humaines, les Achats, la Qualité, le Juridique et les Directions Industrielles. Des actions sont également

menées auprès des fournisseurs afin qu'ils atteignent les mêmes standards que ceux exigés des sites Valeo.

Au niveau de chaque site, un responsable Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE) est chargé de l'application concrète des procédures. Un réseau de coordinateurs au niveau des Branches apporte son appui technique aux responsables de sécurité des sites et veille à faire part des expériences au sein du "Comité de gestion des risques" qui se réunit tous les deux mois.

Déployé depuis 1991, le programme d'audit Valeo est une composante majeure de sa politique environnementale. Des experts externes conduisent tous les 2 ans au minimum des audits récurrents pour mesurer les niveaux de performance et les progrès réalisés sur le plan de l'environnement mais aussi de la santé et de la sécurité des personnes au travail, de la sécurité des bâtiments et installations ainsi que sur le plan de la sûreté des installations et des informations.

**Indicateurs sociaux**

Valeo étant un Groupe décentralisé, les seules informations sociales consolidées au niveau mondial concernent les effectifs et la formation.

**Informations sociales consolidées au niveau mondial**

**Effectifs**

I&C	Effectifs inscrits (CDI & CDD)			Intérimaires	Effectifs totaux
	ETAM	Agents	Total des effectifs inscrits		
10 229	13 362	40 934	64 524	4 563	69 087

## Formation

En 2002, 54 200 salariés ont reçu au moins une formation pour un volume horaire total de 1,5 million d'heures.

## Informations sociales consolidées sur le périmètre français

Les informations sociales consolidées ci-dessous concernent le périmètre regroupant les 19 sociétés françaises opérationnelles.

### Emploi

#### ● Effectifs

	Effectifs
Ingénieurs et Cadres	4 477
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	3 843
Agents	10 760
Effectif Inscrit	19 080
Intérimaires	2 690
Effectif Total	21 770
dont	
Effectif Permanent	18 340
Effectif Temporaire	3 430

Au 31 décembre 2002, le Groupe emploie en France 21 770 personnes, soit une réduction de 4,9 % par rapport à 2001. Les Ingénieurs et Cadres représentent plus de 23 % de l'effectif inscrit. Les effectifs temporaires représentent 15,8 % de l'effectif total.

Le total des heures supplémentaires effectuées en 2002 s'élève à 261 milliers. Les heures supplémentaires effectuées représentent un équivalent mensuel de 143 personnes.

#### ● Embauches

	CDI
Ingénieurs et Cadres	869
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	196
Agents	630
<b>Total</b>	<b>1 695</b>

En 2002, Valeo a procédé à 1 695 recrutements sous forme de contrats à durée indéterminée ; 869 Ingénieurs et Cadres ont été recrutés, soit 51 % des embauches de l'exercice.

	CDD
Ingénieurs et Cadres	96
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	173
Agents	1 429
<b>Total</b>	<b>1 698</b>

1 698 contrats à durée déterminée ont été signés durant l'année du fait des renouvellements. Cela représente 741 personnes en CDD au 31/12/2002.

#### ● Départs

	Départs
Licenciements	587
dont économiques	293
Prétraites (CASA, ...)	549

En 2002, les entités françaises ont procédé à 587 licenciements soit 3 % de l'effectif inscrit. De plus, 549 salariés ont bénéficié de mesures de préretraite. Les rationalisations industrielles ont concerné 5 sociétés dans lesquelles ont été mis en place tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel :

- reclassement interne (148 salariés ont été reclassés dans les sociétés françaises en 2002),
- reclassement externe, recherche de repreneur, réindustrialisation des bassins d'emploi et développement économique local.

## Organisation du temps de travail

### ● Durée du travail

	Durée du travail
Ingénieurs et Cadres	214 jours par an
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	35h00
Sauf personnel forfaité	37h30
Agents	35h00

L'ensemble des sociétés françaises a conclu des accords majoritaires avec les organisations syndicales, concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

### ● Répartition du personnel par horaire de travail en %

	Répartition du personnel par horaire de travail en %
Horaire Journée	45 %
Horaire 2x8	40 %
Horaire 3x8	5 %
Permanent Nuit	10 %

Le personnel de production travaille en équipe 2x8, 3x8 ou de nuit, afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations.

Le travail à temps partiel concerne 820 salariés, soit 4,3 % des effectifs.

### ● Absentéisme

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) s'élève à 3,8 %. Des plans d'action sont mis en œuvre dans les sociétés afin de réduire le nombre d'heures d'absence.

## Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Conformément à la loi du 9 mai 2001, Valeo élabore annuellement un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune des sociétés françaises du Groupe. Ces rapports servent de fondement à une négocia-

tion annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Dans ce cadre, Valeo œuvre pour promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

## Rémunération

### ● Salaires (moyenne mensuelle sur 12 mois)

	Salaires
Ingénieurs et Cadres	4 270 euros
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	2 360 euros
Agents	1 780 euros

- Les salaires ont globalement augmenté de 2,2 % en 2002.
- 12 accords salariaux ont été signés dans les sociétés françaises.
- Le rapport entre la moyenne des rémunérations des Ingénieurs et Cadres et celle des Agents est de 2,4.
- Le montant total des charges sociales au titre de 2002 s'est élevé à 270,8 millions d'euros, soit moins de 41,7 % de la masse salariale.

### ● Participation

En 2002, les salariés de 7 sociétés ont perçu un montant global de 3,7 millions d'euros au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (loi du 7 novembre 1990 et loi sur l'Épargne Salariale du 19 février 2001).

### ● Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de 5 sociétés de recouvrer, au titre de 2002, la somme de 4,5 millions d'euros.

### ● Epargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé par la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales. Il ne vise que le périmètre français du Groupe.

Actuellement, 9 500 salariés adhèrent au PEG (soit près de 50 % de l'effectif inscrit). La moitié de ces salariés adhère au PEG du fait de l'affectation des sommes issues de la participation et de l'intéressement ; l'autre moitié y adhère du fait de versements volontaires.

### **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux : en 2002, 59 accords ont été signés avec les organisations syndicales représentatives. Ces accords concernent de nombreux domaines: salaires, intéressement, participation, organisation du travail, prévoyance...

### **Conditions d'hygiène et de sécurité**

L'objectif, en matière de sécurité et conditions de travail, est de positionner les sites au niveau des meilleurs standards mondiaux.

Valeo fait de la santé et de la sécurité au travail l'un de ses objectifs prioritaires en mettant en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques dans ce domaine et en procédant à la mise en place de standards au niveau du Groupe. Une directive spécifique a été élaborée, par exemple en ce qui concerne le risque de légionellose, en s'appuyant sur les standards de protection les plus hauts en la matière ; d'autres sont en préparation, notamment sur les produits cancérigènes, mutagènes et toxiques et sur la sécurisation renforcée des appareils de levage et des presses.

Afin de mesurer l'efficacité des mesures prises, Valeo utilise deux ratios : taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et taux de gravité (nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées).

Taux de fréquence	16,90
Taux de gravité	0,49

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont inférieurs, respectivement, de 40 % et de 52 % à ceux de la profession pour 2001 (source : UIMM).

### **Formation**

Nombre de personnes formées	13 653
Nombre d'heures de formation dispensées	438 678

Dans le cadre de l'intégration des salariés et du développement de la polycompétence, plus de 70 % du personnel a été formé en 2002. La durée moyenne de formation par personne est de 4,5 jours. Les actions de formation concernent l'ensemble des catégories professionnelles avec une forte implication du management.

### **Travailleurs handicapés**

667 salariés handicapés travaillent dans les établissements français du Groupe.

Par ailleurs, de nombreux contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services sont conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT).

### **Œuvres sociales**

Les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 12,2 millions d'euros en 2002, soit 1,8 % de la masse salariale.

### **Sous-traitance**

Le poste sous-traitance s'est élevé à 78,2 millions d'euros en 2002. Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations effectuées dans ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, ...). Valeo veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail international dans leurs relations avec les sous-traitants. Il s'assure notamment que les prescriptions du Code d'Éthique Valeo soient respectées.

### **Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes**

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement, Valeo entretient de nombreux partenariats avec les écoles professionnelles, les écoles d'enseignement supérieur et les universités dans les régions où sont implantés les sites du Groupe. L'apprentissage, l'insertion en alternance et les stages permettent en particulier de former et d'intégrer de futurs collaborateurs.

## Observations du Conseil de Surveillance

Le Directoire nous a présenté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2002, ainsi que le rapport sur l'activité de votre Société et de son Groupe au cours de cet exercice.

Nous nous sommes tenus régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de votre Société et de son Groupe, et nous avons procédé dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Le Conseil de Surveillance a approuvé, après examen, les comptes qui vous sont présentés. Le Conseil a également analysé les informations communiquées dans le rapport de gestion du Directoire qui n'a pas appelé d'observations particulières de sa part.

Pour exercer sa mission, le Conseil s'est appuyé sur les différents comités spécialisés : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations.

Le Comité stratégique qui a pour mission principale d'examiner les axes stratégiques du Groupe, les budgets, d'en vérifier l'application et d'en rendre compte au Conseil, s'est réuni mensuellement (à l'exception du mois d'août) au cours de l'exercice 2002.

Le Comité d'audit qui a pour mission de s'assurer du choix et de la bonne application des méthodes comptables pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives réalisées au niveau du Groupe, s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2002. Il a examiné les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire pour lesquels, après audition des services financiers de la Société et des Commissaires aux Comptes, il a proposé au Conseil d'approuver ces documents.

Le Comité des rémunérations qui a pour mission de proposer au Conseil la rémunération des mandataires sociaux y compris les plans d'options des membres du Directoire s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2002.

Fin 2002, Monsieur Ernest-Antoine Seillière a présenté sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance en raison des règles limitant le cumul des mandats. Il n'a pas été remplacé.

Le Conseil de Surveillance exprime son appréciation et adresse ses remerciements au Directoire et à l'ensemble des directions et personnels de Valeo pour le travail et les efforts qui ont été accomplis en 2002.

Le Conseil a donné son autorisation au Directoire sur les résolutions qui vous sont proposées. Il vous demande de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2002, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées. En particulier, il vous engage à adopter le projet de changement du mode d'administration et de direction de votre Société par adoption de la structure à Conseil d'Administration. Après une période de transition et d'accompagnement de la direction générale par le Conseil de Surveillance et une évolution de la structure de l'actionnariat de la Société, la Société doit pouvoir adopter désormais une structure sociale avec Conseil d'Administration renforcée par l'application des recommandations préconisées par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

Dans le cadre de ce changement il vous est proposé de nommer en qualité de membres du Conseil d'Administration pour une durée de quatre ans Messieurs Thierry Morin, Noël Goutard, Carlo De Benedetti, Yves-André Istel, Alain Minc, Jean-Bernard Lafonta, Erich Spitz, François Grappotte, Philippe Guédon et Madame Véronique Morali.

## Chiffres clés consolidés

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 803</b>	<b>10 234</b>	<b>9 120</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 702</b>	<b>1 675</b>	<b>1 708</b>
% du chiffre d'affaires	17,4 %	16,4 %	18,7 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>487</b>	<b>388</b>	<b>573</b>
% du chiffre d'affaires	5,0 %	3,8 %	6,3 %
<b>Résultat net</b>	<b>135</b>	<b>(591)</b>	<b>368</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>1,63</b>	<b>(7,12)</b>	<b>4,44</b>
<b>Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup></b>	<b>783</b>	<b>296</b>	<b>920</b>
<b>Investissements industriels</b>	<b>556</b>	<b>745</b>	<b>661</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 101</b>	<b>2 262</b>	<b>2 919</b>
<b>Endettement net</b>	<b>564</b>	<b>648</b>	<b>426</b>
<b>Taux d'endettement net</b>	<b>27 %</b>	<b>29 %</b>	<b>15 %</b>
<b>Effectifs</b>	<b>69 100</b>	<b>70 000</b>	<b>75 200</b>

<sup>(1)</sup> Résultat net + amortissements.

Evolution trimestrielle* (En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2002	3 <sup>ème</sup> trimestre 2002	4 <sup>ème</sup> trimestre 2002
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 184</b>	<b>2 241</b>	<b>2 378</b>
<b>Marge brute</b>	<b>888</b>	<b>387</b>	<b>427</b>
% du chiffre d'affaires	17,1 %	17,3 %	18,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>240</b>	<b>105</b>	<b>142</b>
% du chiffre d'affaires	4,6 %	4,7 %	6,0 %

\* Les données trimestrielles ne donnent pas lieu à une intervention du réviseur et des commissaires aux comptes.

## Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Chiffre d'affaires net (note 18)</b>	<b>9 803</b>	<b>10 234</b>	<b>9 120</b>
Coût des ventes	(8 101)	(8 559)	(7 412)
<b>Marge brute</b>	<b>1 702</b>	<b>1 675</b>	<b>1 708</b>
% du chiffre d'affaires	17,4 %	16,4 %	18,7 %
Frais de recherche et développement	(577)	(619)	(573)
Frais commerciaux	(186)	(201)	(182)
Frais administratifs	(452)	(467)	(380)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>487</b>	<b>388</b>	<b>573</b>
% du chiffre d'affaires	5,0 %	3,8 %	6,3 %
Produits financiers	15	18	29
Charges financières	(64)	(65)	(34)
Autres éléments du résultat financier nets (note 13)	(13)	(15)	1
Autres revenus et charges nets (note 14)	(74)	(738)	39
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>351</b>	<b>(412)</b>	<b>608</b>
Impôts sur les résultats (note 15)	(106)	(42)	(142)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>245</b>	<b>(454)</b>	<b>466</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	(1)	2
Amortissements des écarts d'acquisition (note 3)	(95)	(120)	(87)
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>157</b>	<b>(575)</b>	<b>381</b>
% du chiffre d'affaires	1,6 %	(5,6 %)	4,2 %
Part revenant aux intérêts minoritaires	(22)	(16)	(13)
<b>Résultat net</b>	<b>135</b>	<b>(591)</b>	<b>368</b>
% du chiffre d'affaires	1,4 %	(5,8 %)	4,0 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	83 038	82 961	82 842
<b>Résultat net par action (note 1.17) (en euros)</b>	<b>1,63</b>	<b>(7,12)</b>	<b>4,44</b>
Résultat net dilué par action (note 1.17) (en euros)	1,63	(7,12)	4,43

# Bilan consolidé

(En millions d'euros) Au 31 décembre	2002	2001	2000
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles nettes (note 4)	43	50	44
Ecarts d'acquisition nets (note 3)	1 387	1 596	1 560
Immobilisations corporelles brutes	5 652	5 821	5 377
Moins amortissements	(3 420)	(3 363)	(2 941)
Immobilisations corporelles nettes (note 4)	2 232	2 458	2 436
Titres de participation (note 5)	66	66	71
Titres mis en équivalence (note 6)	34	27	67
Prêts et autres actifs à long terme	10	10	11
Impôts différés à long terme (note 15)	106	124	99
Immobilisations financières	216	227	248
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 878</b>	<b>4 331</b>	<b>4 288</b>
Stocks et en-cours nets (note 7)	628	753	806
Créances clients (note 8)	1 752	1 821	2 098
Autres créances et charges payées d'avance	300	451	429
Impôts différés à court terme (note 15)	56	55	79
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 11)	686	680	376
<b>Actif circulant</b>	<b>3 422</b>	<b>3 760</b>	<b>3 788</b>
<b>Total actif</b>	<b>7 300</b>	<b>8 091</b>	<b>8 076</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	246	249	249
Primes	736	725	720
Réserves consolidées	1 119	1 288	1 950
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>2 101</b>	<b>2 262</b>	<b>2 919</b>
Intérêts minoritaires	134	129	112
<b>Actif net</b>	<b>2 235</b>	<b>2 391</b>	<b>3 031</b>
Impôts différés à long terme (note 15)	25	27	56
Provisions pour risques et charges - part à long terme (note 10)	869	898	661
Dettes financières à long terme (note 11)	657	676	195
<b>Passif à long terme</b>	<b>1 551</b>	<b>1 601</b>	<b>912</b>
Dettes fournisseurs d'exploitation	1 667	1 685	1 810
Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an (note 10)	419	776	631
Autres dettes et produits constatés d'avance	835	985	1 084
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (note 11)	14	19	27
Crédits à court terme et banques (note 11.5)	579	634	581
<b>Passif à court terme</b>	<b>3 514</b>	<b>4 099</b>	<b>4 133</b>
<b>Total passif</b>	<b>7 300</b>	<b>8 091</b>	<b>8 076</b>

Les notes annexes figurant aux pages 25 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

## Variation de trésorerie consolidée

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net des entreprises intégrées	245	(454)	466
Dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
• dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	554	792	467
• dotations (reprises) nettes sur provisions et impôts différés	(208)	128	(235)
• pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés nettes d'impôts	12	69	(47)
• autres	(4)	(3)	(31)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
• stocks	69	42	(53)
• créances clients	(1)	213	(146)
• dettes fournisseurs d'exploitation	29	(71)	121
• autres créances et dettes	106	4	50
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>802</b>	<b>720</b>	<b>592</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements sur acquisitions :			
• immobilisations incorporelles et corporelles	(606)	(741)	(670)
• immobilisations financières	(3)	(2)	(68)
Encaissements sur cessions nettes d'impôts :			
• immobilisations incorporelles et corporelles	19	13	9
• immobilisations financières	-	-	(1)
Incidence des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	7	(111)	(601)
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>(583)</b>	<b>(841)</b>	<b>(1 331)</b>
<b>Excédent de financement opérationnel</b>	<b>219</b>	<b>(121)</b>	<b>(739)</b>
<b>FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(58)	(112)	(124)
Précompte mobilier	-	-	(23)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales intégrées	(10)	(8)	(6)
Fonds nets reçus par :			
• augmentation de capital en numéraire	12	5	21
• réduction de capital par annulation de titres autodétenus (note 9.1)	(51)	-	-
• souscription d'emprunts à long terme	3	504	24
• subventions	3	3	5
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	(14)	(20)	(5)
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations financières</b>	<b>(115)</b>	<b>372</b>	<b>(108)</b>
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	(43)	-	4
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>61</b>	<b>251</b>	<b>(843)</b>
<b>Trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier (note 11.1)</b>	<b>46</b>	<b>(205)</b>	<b>638</b>
<b>Trésorerie au 31 décembre (note 11.1)</b>	<b>107</b>	<b>46</b>	<b>(205)</b>

<sup>(1)</sup> Dont 171 millions d'euros en 2001 au titre du paiement de l'impôt sur la plus-value de cession de 50 % de LuK en 1999.

Les notes annexes figurant aux pages 25 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

## Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions	(En millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres
<b>82 808 128</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 1999</b>	<b>248</b>	<b>716</b>	<b>8</b>	<b>1 680</b>	<b>2 652</b>
	Dividende distribué	-	-	-	(124)	(124)
	Précompte mobilier	-	-	-	(23)	(23)
<b>115 275</b>	Augmentation de capital :					
	• par exercice d'options de souscription	1	4	-	-	5
	Ecart de conversion	-	-	41	-	41
	Résultat net 2000	-	-	-	368	368
<b>82 923 403</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 2000</b>	<b>249</b>	<b>720</b>	<b>49</b>	<b>1 901</b>	<b>2 919</b>
	Dividende distribué	-	-	-	(112)	(112)
<b>133 200</b>	Augmentation de capital :					
	• par exercice d'options de souscription	-	5	-	-	5
	Ecart de conversion	-	-	41	-	41
	Résultat net 2001	-	-	-	(591)	(591)
<b>83 056 603</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 2001</b>	<b>249</b>	<b>725</b>	<b>90</b>	<b>1 198</b>	<b>2 262</b>
	Dividende distribué	-	-	-	(58)	(58)
<b>277 125</b>	Augmentation de capital :					
	• par exercice d'options de souscription	1	11	-	-	12
<b>(1 200 000)</b>	Réduction de capital :					
	• par annulation de titres autodétenus	(4)	-	-	(47)	(51)
	Incidence de l'application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs	-	-	-	(9)	(9)
	Ecart de conversion	-	-	(190)	-	(190)
	Résultat net 2002	-	-	-	135	135
<b>82 133 728</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 2002</b>	<b>246</b>	<b>736</b>	<b>(100)</b>	<b>1 219</b>	<b>2 101</b>

Les notes annexes figurant aux pages 25 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

## 1. Principes comptables

### 1.1. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice 2002 sont identiques à ceux des exercices 2001 et 2000, et intègrent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs (cf. note 1.2).

Conformément aux dispositions du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, Valeo a choisi de ne pas retraiter les opérations d'acquisition comptabilisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, Valeo applique les dispositions de certaines des normes établies par l'IASB en matière d'évaluation et de comptabilisation. Valeo respecte notamment les dispositions prescrites pour l'enregistrement des produits des activités ordinaires (IAS 18), l'évaluation des stocks (IAS 2), la comptabilisation des contrats de location (IAS 17) et des immobilisations corporelles (IAS 16, méthode du coût historique), la détermination de l'impôt sur le résultat (IAS 12 révisée en 1996), l'évaluation et la comptabilisation des avantages du personnel (IAS 19 révisée en 1998), l'effet des variations des monnaies étrangères (IAS 21), les dépréciations d'actifs (IAS 36) et l'évaluation des passifs (IAS 37).

Parmi les normes en vigueur applicables pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, Valeo n'applique pas les normes suivantes dont l'incidence serait significative sur les états financiers du Groupe :

- IAS 1 : la totalité des normes constituant le référentiel de l'IASB n'est pas appliquée ;
- IAS 8 : le résultat d'exploitation exclut les "autres revenus et charges nets" qui comprennent principalement les coûts sociaux et de restructuration, les résultats sur cessions d'activités consolidées ou mises en équivalence et les dépréciations exceptionnelles d'actifs ;
- IAS 14 : information sectorielle ;
- IAS 22 révisée en 1998 : sur les regroupements d'entreprises, Valeo se conforme aux dispositions actuellement en vigueur en France. L'acquisition en 1998 d'ITT Systèmes Electriques a été traitée comme indiqué à la note 1.4. Si la norme 22 de l'IASB avait été appliquée pour cette opération, les capitaux propres du Groupe auraient été majorés de 583 millions d'euros au 31 décembre 2002 (686 mil-

lions d'euros au 31 décembre 2001) et le résultat net aurait été minoré de 39 millions d'euros pour l'année 2002 (364 millions d'euros pour l'année 2001, compte tenu d'un amortissement exceptionnel notionnel de l'écart d'acquisition s'élevant à 305 millions d'euros) (cf. note 3) ;

- IAS 38 : Valeo continue, comme les autres groupes internationaux du secteur automobile, de comptabiliser en charges les coûts de développement lorsqu'ils sont encourus ;
- IAS 39 : sur les instruments financiers, Valeo se conforme aux dispositions actuellement en vigueur en France.

### 1.2. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, Valeo applique les nouvelles dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs.

L'incidence de l'application du règlement s'est traduite par une réduction des capitaux propres de 9 millions d'euros résultant d'une diminution des provisions devenues non conformes au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de 13 millions d'euros (cf. note 10.1), et d'une réduction des écarts d'acquisition Sylea nets d'amortissement de 22 millions d'euros (cf. note 3).

Par ailleurs, si ce règlement avait été appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2001, les autres revenus et charges nets de l'exercice 2001 auraient fait apparaître une charge complémentaire de 17 millions d'euros, et l'amortissement des écarts d'acquisition aurait été minoré de 1 million d'euros.

### 1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire.

Les entreprises dans lesquelles Valeo exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres de participation la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces entreprises, y compris les résultats de l'exercice.

Pour les entreprises au sein desquelles les droits de vote sont répartis, à parts égales, entre Valeo et un autre partenaire :

- la méthode de l'intégration globale est appliquée si Valeo exerce, de fait, la direction opérationnelle de la société ;
- la méthode de mise en équivalence est retenue si le partenaire dispose, de droit ou de fait, du pouvoir de décision au sein de la société ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle est limitée aux seuls cas de contrôle conjoint où les deux partenaires

partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes...).

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de leur date d'acquisition.

#### **1.4. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition**

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits dans le bilan consolidé à leur valeur d'entrée déterminée en fonction de leur usage prévu. La différence entre le coût d'acquisition et l'évaluation globale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est inscrite sous la rubrique "Écarts d'acquisition" à l'actif du bilan. Les écarts d'acquisition sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes déterminées cas par cas, et n'excédant pas vingt ans. Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur actuelle d'une activité acquise, évaluée par référence aux perspectives de rentabilité, fait apparaître une perte de valeur durable. Les écarts d'acquisition et d'évaluation dégagés lors de l'acquisition de sociétés étrangères sont assimilés aux actifs et passifs des sociétés acquises et convertis au cours de clôture.

Pour ce qui concerne l'acquisition en 1998 des activités systèmes électriques de la branche automobile d'ITT Industries qui a été financée partiellement par augmentation de capital, l'écart d'acquisition correspondant a été enregistré en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital, pour la part du prix d'acquisition financée par celle-ci.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

#### **1.5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

Les réévaluations significatives pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

● constructions	20 ans
● agencements et installations générales	8 ans
● matériels et outillages	4 à 8 ans
● autres immobilisations	3 à 8 ans

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité évaluée par rapport aux perspectives de rentabilité fait apparaître une perte de valeur durable.

La valeur vénale des immobilisations dont le Groupe dispose par contrat de crédit-bail est inscrite à l'actif ; ces immobilisations sont amorties selon la méthode ci-dessus. La dette financière correspondante figure au passif.

Les subventions d'équipement reçues sont rapportées au compte de résultat proportionnellement aux amortissements des biens auxquels ces aides se rapportent.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### **1.6. Immobilisations financières**

La rubrique "Titres de participation" correspond au prix d'acquisition des titres de sociétés non consolidées.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées devient inférieure au prix d'acquisition.

#### **1.7. Valeurs d'exploitation**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient comprend les coûts des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode "First In First Out" et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des durées de rotation de chaque référence en stock.

**1.8. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont globalement évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres achetées au titre de la régularisation de cours ou en vue d'une attribution aux salariés.

**1.9. Frais d'émission d'emprunts**

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

**1.10. Retraites et engagements assimilés**

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés (frais médicaux pour les retraités, autres coûts de prévoyance...) est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Toutes les prestations accordées aux salariés font l'objet d'une provision, que ce soit pendant leur période d'emploi, au moment de leur cessation d'emploi ou après leur emploi. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture. Les effets cumulés de la modification de ces paramètres actuariels de calcul sont pris en résultat sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des fonds de couverture.

**1.11. Garanties**

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des équipements au moment de leur vente.

**1.12. Frais de recherche et développement**

Les frais de cette nature sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils correspondent aux frais d'études sur produits nouveaux et fonctions nouvelles, ainsi qu'aux frais de recherche et développement sur familles de produits existants.

**1.13. Impôts sur les résultats**

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt courant exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Ces dernières sont calculées selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la

base comptable des actifs et passifs. Les principales différences temporaires sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, aux provisions pour retraite et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés résultant de différences temporaires ou de reports fiscaux déficitaires sont limités aux montants des passifs d'impôts différés enregistrés, sauf s'il apparaît probable que ces actifs d'impôts soient récupérés, compte tenu des perspectives bénéficiaires.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

**1.14. Autres revenus et charges nets**

Les autres revenus et charges nets comprennent principalement les résultats sur cessions d'activités consolidées ou mises en équivalence, les coûts sociaux et de restructuration, ainsi que les dépréciations exceptionnelles d'actifs.

Les coûts des mesures de réduction d'effectifs annoncées au personnel ainsi que les coûts afférents à des fermetures de sites ou des cessations d'activités sont provisionnés dès lors qu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation suffisamment précise.

**1.15. Conversion des éléments en devises**

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant. Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts.

Pour tous les pays, à l'exception des pays à haute inflation et des sociétés effectuant l'essentiel de leurs transactions dans une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale, les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros, comme indiqué ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;

- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés.

Les pays à haute inflation sont définis comme présentant une inflation cumulée sur trois ans supérieure à 100 %. Pour ces pays ainsi que pour les sociétés effectuant l'essentiel de leurs transactions dans une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale, la méthode de conversion retenue consiste à traduire en monnaie fonctionnelle :

- les éléments non monétaires du bilan et leur contrepartie au compte de résultat aux cours historiques ;
- les éléments monétaires du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les autres éléments du compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une société est la devise dans laquelle sont libellés ses principaux flux de trésorerie ou la devise de consolidation.

#### 1.16. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

#### 1.17. Résultat net dilué par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues lorsque celles-ci ont été portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net consolidé par action après dilution prend en compte les actions qui auraient pu être acquises, à la valeur de marché (cours annuel moyen de l'action Valeo), en utili-

sant les fonds procurés par l'exercice des options ou bons de souscription d'actions en circulation. Cette méthode de calcul permet de déterminer les actions "non rachetées" qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation pour le calcul de la dilution. Le nombre d'actions additionnel résulte de l'écart entre le coût d'acquisition pour l'actionnaire d'une action Valeo par exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, d'une part, et le cours annuel moyen de l'action, d'autre part, ainsi que du nombre d'options et bons de souscription d'actions restant à exercer à la clôture de l'exercice.

Le résultat net consolidé est corrigé des produits financiers théoriques nets d'impôt qui auraient été réalisés en cas d'exercice des instruments dilutifs par le placement des fonds recueillis, au taux du marché monétaire.

## 2. Evolution du périmètre de consolidation

### 2.1. Opérations réalisées en 2002

- Partenariat avec le groupe américain Jabil Circuit concernant la fabrication de cartes électroniques.

Valeo a transféré au fabricant mondial d'électronique Jabil Circuit l'unité de production de Meung-sur-Loire (effectif de 750 personnes) en juillet 2002. L'activité de l'unité de Fort Worth aux Etats-Unis est en cours de transfert depuis novembre 2002.

Cette opération n'a pas d'impact sur le chiffre d'affaires du Groupe en 2002.

- Création de Valeo Raytheon Systems Inc.

Valeo a formé avec le spécialiste américain des radars Raytheon une société commune dédiée au développement et à la production de nouvelles applications automobiles utilisant la technologie radar, et destinées aux systèmes de détection d'obstacles. Cette activité est consolidée depuis septembre 2002. Elle concerne un effectif de 10 personnes et n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2002.

### 2.2. Principaux changements de périmètre de consolidation en 2001

- Telma

Conformément aux accords conclus avec Snecma, Valeo a racheté en mars 2001 l'activité Ralentisseurs Telma. Cette activité est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2001, à compter du 1<sup>er</sup> mars, était de 46 millions d'euros, pour un effectif de 296 personnes (8 millions d'euros du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2002).

- Sylea

Valeo a acquis pour 20 millions d'euros, un complément de 6,4 % du capital de Sylea en 2001 portant sa détention à 98,5 % du capital de cette société au 31 décembre 2001.

Valeo a initié fin 2001 une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qui s'est achevée le 28 janvier 2002. A la suite de cette opération, le groupe détient 100 % du capital de Sylea.

- FAW Zexel Climate Control System

Conformément aux accords signés en 2000, Valeo et Bosch Automotive Systems ont créé une société reprenant leurs activités Thermique Habitable en Chine. Cette opération a dégagé un profit de dilution de 13 millions d'euros en 2001. La société FAW Zexel Climate Control System, apportée par Bosch Automotive Systems, est mise en équivalence dans les comptes du Groupe depuis fin 2001.

- Filtrauto

Valeo a cédé le 31 octobre 2001 100 % du capital de Filtrauto. Cette société était entrée dans le Groupe à l'occasion de l'acquisition en septembre 2000 des activités automobiles de Labinal. Elle était consolidée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Filtrauto a généré un chiffre d'affaires de 229 millions d'euros du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2001. Elle employait, directement ou dans ses filiales, 2 500 personnes.

- Activité de câblage à applications industrielles non automobiles.

Valeo a cédé le 31 octobre 2001 son activité de câblage non automobile.

Cette activité était exercée par des filiales de Sylea, acquises en septembre 2000 et consolidées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Cette activité a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires annuel de 27 millions d'euros.

- Valeo Transmissions UK

Valeo a cédé le 1<sup>er</sup> novembre 2001, la société Valeo Transmissions UK. Cette société, qui employait 135 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

### 2.3. Impact sur le bilan des changements de périmètre de consolidation

Les actifs et passifs acquis et cédés, évalués à leur date d'entrée ou de sortie du Groupe, sont analysés ci-après, et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants.

### Acquisitions moins cessions

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Ecarts d'acquisition	6	(34)	302
Actifs immobilisés <sup>(1)</sup>	(30)	(53)	386
Stocks	(16)	(27)	162
Créances d'exploitation	-	(82)	520
Capitaux propres	-	48	(70)
Intérêts minoritaires	-	8	(39)
Dettes financières à long terme	2	-	(44)
Autres dettes et produits constatés d'avance	30	61	(435)
Autres passifs <sup>(2)</sup>	1	190	(181)
<b>Décaissement sur acquisitions net des encaissements sur cessions de titres de sociétés consolidées</b>	<b>(7)</b>	<b>111</b>	<b>601</b>

<sup>(1)</sup> Y compris titres mis en équivalence.

<sup>(2)</sup> Y compris provisions pour risques et charges.

### 2.4. Impact sur le chiffre d'affaires des changements de périmètre de consolidation et des variations de change

Le chiffre d'affaires du Groupe Valeo s'est élevé à 9 803 millions d'euros en 2002, contre 10 234 millions d'euros en 2001.

A périmètre et taux de change constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 0,4 % par rapport à 2001.

### 3. Ecarts d'acquisition

La valeur nette des écarts d'acquisition a varié comme suit :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 596	1 560	1 274
Acquisitions	9	47	293
Cessions	-	(52)	(10)
Ecart de conversion	(86)	27	37
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	(1)	351	53
Impact de la nouvelle réglementation sur les passifs	(22)	-	-
Dotations aux amortissements	(94)	(337)	(87)
Dépréciation complémentaire en contrepartie d'une reprise de provisions	(15)	-	-
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>1 387</b>	<b>1 596</b>	<b>1 560</b>

Au 31 décembre 2002, l'écart d'acquisition concernant ITT Systèmes Electriques s'élève à 379 millions d'euros. Conformément à la méthodologie décrite en note 1.4., Valeo a imputé les deux tiers de l'écart d'acquisition initial, correspondant à la part du prix d'acquisition financée par augmentation de capital, en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital. Cette imputation a été limitée au montant de la prime, soit 986 millions d'euros.

L'écart d'acquisition concernant ITT Systèmes Electriques a fait l'objet en 2001 d'un amortissement exceptionnel lié à une partie des activités en Amérique du Nord de la société VESI et

#### 4.2. Immobilisations corporelles

(En millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements, dépréciation 2002	Valeur nette	Valeur nette 2001	Valeur nette 2000
Terrains	141	(8)	133	143	146
Constructions	850	(412)	438	463	479
Installations techniques, matériels et outillages	3 953	(2 670)	1 283	1 378	1 339
Autres immobilisations corporelles	708	(330)	378	474	472
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 652</b>	<b>(3 420)</b>	<b>2 232</b>	<b>2 458</b>	<b>2 436</b>
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail			23	35	46

à l'inadaptation structurelle de celle-ci face au contexte économique américain et à ses perspectives de rentabilité. L'amortissement exceptionnel a été déterminé sur la base de la valeur totale de l'écart d'acquisition initial et a été réparti en résultat (200 millions d'euros en 2001) et en capitaux propres (amortissement notionnel de 305 millions d'euros en 2001) au prorata du poids relatif de l'écart initialement inscrit à l'actif du bilan et de celui inscrit en réduction de la prime d'émission.

La valeur nette des principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2002 est relative aux branches suivantes : Thermique Habitat (189 millions d'euros), Thermique Moteur (91 millions d'euros), Eclairage Signalisation (86 millions d'euros), Systèmes d'Essuyage (263 millions d'euros), Systèmes Electriques (109 millions d'euros), Sécurité Habitat (93 millions d'euros), Commutation & Systèmes de Détection, Electronique & Systèmes de Liaison (474 millions d'euros).

### 4. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 4.1. Investissements industriels

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles	12	27	23
Terrains et constructions	68	72	89
Installations techniques, matériels et outillages	373	528	486
Autres immobilisations corporelles	103	118	63
<b>Investissements industriels</b>	<b>556</b>	<b>745</b>	<b>661</b>

## 5. Titres de participation

Les titres de participation intègrent la participation de Valeo dans Ichikoh, acquise dans le cadre de l'alliance de la Branche Eclairage Signalisation de Valeo avec Ichikoh Industries.

## 6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence comprennent, au 31 décembre 2002, la participation de 40 % dans Zexel Valeo Climate Control Corporation, société de droit japonais qui consolide les activités asiatiques de Bosch Automotive Systems (anciennement Zexel Corp.) dans le domaine de l'air conditionné et des compresseurs.

## 7. Stocks et en-cours

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Matières premières	299	345	364
En-cours de production	74	94	103
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	362	409	420
<b>Stocks et en-cours bruts</b>	<b>735</b>	<b>848</b>	<b>887</b>
Provision pour dépréciation	(107)	(95)	(81)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>628</b>	<b>753</b>	<b>806</b>

## 8. Créances clients

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Créances clients brutes	1 785	1 865	2 141
Provision pour créances douteuses	(33)	(44)	(43)
<b>Créances clients</b>	<b>1 752</b>	<b>1 821</b>	<b>2 098</b>

## 9. Capitaux propres

### 9.1. Capital

(a) Au 31 décembre 2002, le capital est de 246 millions d'euros, divisé en 82 133 728 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (9 959 644 actions au 31 décembre 2002) bénéficient d'un droit de vote double.

(b) Au cours de l'exercice 2002, le capital a été modifié suite à :

- l'exercice d'options de souscription d'actions : augmentation de 0,8 million d'euros, par création de 277 125 actions nouvelles au nominal de 3 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 11 millions d'euros.

- la décision du Directoire en date du 17 octobre 2002 de reclasser et annuler 1 200 000 actions propres. Cette opération a conduit à une réduction du capital social de 4 millions d'euros et du poste « autres réserves » de 47 millions d'euros, sur la base de la valeur nette comptable de ces titres au 30 juin 2002.

(c) Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 260 millions d'euros correspondant à 86 507 153 actions, en cas d'exercice des options.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en faveur du personnel du Groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2002 :

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix de souscription (en euros) <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.2002	Année limite de levée des options
1997	300 000	58,69	213 950	2003
1998	450 000	72,87	268 250	2003
1999	150 000	67,40	61 750	2004
1999	850 000	70,32	573 750	2005
2000	50 000	60,70	50 000	2006
2000	1 300 000	48,00	1 041 750	2006/2008
2000	37 500	54,52	35 625	2006
2001	80 000	55,82	80 000	2009
2001	600 000	42,48	600 000	2009
2001	442 875	42,69	431 050	2009
2002	420 000	43,84	417 300	2010
2002	600 000	28,30	600 000	2010
<b>Total</b>	<b>5 280 375</b>		<b>4 373 425</b>	

<sup>(1)</sup> Egal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des vingt jours de cotation précédant les Conseils ou le Directoire.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à procéder à diverses émissions de valeurs mobilières. Les possibilités de financement à long terme offertes par ces autorisations n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2002.

### 9.2. Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale de titres émis et le montant, net de frais, des apports extérieurs au Groupe reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

En outre, l'écart d'acquisition provenant de l'achat des activités électriques de la branche Automobile d'ITT Industries a été enregistré en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital, pour la part du prix d'acquisition financée par capitaux propres (957 millions d'euros en 1998 et 29 millions d'euros en 1999).

### 9.3. Réserves de conversion

Les réserves de conversion au 31 décembre 2002 comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales américaines, mexicaines, brésiliennes, suédoise, coréennes et japonaises.

### 9.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées comprennent le résultat de l'exercice avant la répartition d'un dividende d'1 euro par action proposée à l'Assemblée Générale, soit un total de 82 millions d'euros (distribution réalisée au titre de 2001 : 0,7 euro par action, soit un total de 58 millions d'euros ; distribution réalisée au titre de 2000 : 1,35 euro par action, soit un total de 112 millions d'euros).

Les réserves distribuables de la société mère, après affectation du résultat 2002, s'élèvent à 1 148 millions d'euros dont serait déduit un impôt de distribution de 329 millions d'euros en cas de distribution intégrale.

## 10. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	365	740	488
Provisions pour retraites et engagements assimilés	642	607	563
Provisions pour garanties clients	95	99	74
Subventions d'investissement	11	14	12
Autres provisions pour risques et charges	175	214	155
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 288</b>	<b>1 674</b>	<b>1 292</b>
Dont : part à moins d'un an	419	776	631

### 10.1. Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration correspondent aux mesures prises par le Groupe, dont les objectifs essentiels sont de concentrer les fabrications sur un nombre limité de sites industriels spécialisés et de moderniser les équipements de production.

Le Groupe a poursuivi, au cours de l'exercice, son programme de réorganisation en menant à bien les mesures de restructuration de certaines activités et le plan de réduction des effectifs mondiaux de 5 000 personnes engagé en 2001.

Sa filiale VESI est parvenue à un accord avec les partenaires sociaux du site de Rochester qui a conduit à réallouer en provision pour retraites l'effet de ce plan sur les régimes de retraite et de santé à hauteur de 83 millions d'euros.

Les provisions incluent notamment les coûts du dispositif de cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) appliqués dans certains sites français, conformément à l'accord professionnel de branche conclu en mars 2001.

L'évolution des provisions pour coûts sociaux et de restructuration est la suivante :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	740	488	647
Utilisation de l'année	(193)	(270)	(247)
Modification de périmètre	-	(7)	70
Ecart de conversion	(40)	12	15
Augmentation en contrepartie de l'écart d'acquisition	-	142	16
Reclassement <sup>(1)</sup>	(133)	-	-
Impact de la nouvelle réglementation sur les passifs	(13)	-	-
Dotation nette de l'exercice <sup>(2)</sup>	4	375	(13)
<b>Provisions au 31 décembre</b>	<b>365</b>	<b>740</b>	<b>488</b>

<sup>(1)</sup> dont 83 millions d'euros de réallocation en provision retraite pour le site de Rochester, le solde correspondant essentiellement à des dépréciations d'actifs.

<sup>(2)</sup> dont 28 millions d'euros de reprise de provisions.

### 10.2. Provision pour retraites et engagements assimilés

Les principaux engagements du Groupe au titre des retraites concernent les sociétés françaises, allemandes, américaines et italiennes.

Les sociétés françaises assument deux types de prestations de retraite qui ne sont acquises définitivement que lors du départ des salariés et versées à compter de cette date :

- des indemnités de départ à la retraite ;
- des compléments de retraite : depuis 1987, les versements relatifs à certains de ces engagements sont gérés par un fonds d'assurance externe, le Groupe continuant d'assurer les versements de pensions pour le personnel parti en retraite avant cette date.

Les sociétés américaines accordent des compléments de retraites à leurs salariés ainsi que la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance vie. Elles versent des cotisations à des organismes extérieurs qui assurent la gestion des fonds destinés à faire face à tout ou partie des compléments de retraites dus aux employés.

Les sociétés allemandes accordent des compléments de retraite à leurs salariés sans recours à des organismes extérieurs.

Les coûts ci-avant sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 1.10.

Les sociétés italiennes assument un engagement légal de

versement d'une indemnité de cessation du contrat de travail. A chaque clôture d'exercice, des droits définitivement acquis aux salariés sont valorisés selon les conditions légales et sont intégralement provisionnés.

Les engagements de retraites des autres sociétés étrangères sont évalués selon les hypothèses actuarielles découlant des conditions économiques propres à chaque pays.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2002 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 5,5 % et 6,7 % selon les pays.

Les engagements de retraites et engagements assimilés et les provisions correspondantes s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays
<b>Engagement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>109</b>	<b>268</b>	<b>380</b>	<b>20</b>
Coût des services rendus	6	10	11	4
Charge d'intérêts	6	13	24	1
Prestations versées	(18)	(15)	(21)	(2)
Modifications des hypothèses	-	(1)	74	1
Modifications des dispositions des plans <sup>(1)</sup>	17	-	19	-
Modifications du périmètre	(2)	-	-	-
Autres <sup>(1)</sup>	-	2	24	-
Ecart de conversion	-	(3)	(74)	(2)
<b>Engagements au 31 décembre</b>	<b>118</b>	<b>274</b>	<b>437</b>	<b>22</b>
Moins : valeur actuelle des actifs investis	-	(25)	(93)	-
Moins : écarts actuariels	(10)	(13)	(67)	(1)
<b>Provisions constituées</b>	<b>108</b>	<b>236</b>	<b>277</b>	<b>21</b>

<sup>(1)</sup> Ces lignes incluent l'affectation de coûts sociaux provisionnés pour 83 millions d'euros en 2001 en engagements de retraites et engagements assimilés.

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays
Provision au 1 <sup>er</sup> janvier	113	228	246	20
Utilisation de l'année	(18)	(15)	(48)	(2)
Modifications du périmètre	(2)	-	-	-
Reclassement provision retraite/provision coûts sociaux	-	-	83	-
Autres	-	-	26	-
Ecart de conversion	-	-	(46)	(2)
Dotation nette de l'exercice (charge) :				
- coût des services rendus	6	10	11	4
- charge d'intérêts	6	13	24	1
- autres éléments	3	(6)	(31)	-
- rendement des fonds	-	6	12	-
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>108</b>	<b>236</b>	<b>277</b>	<b>21</b>
<b>Dont part à moins d'un an</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>42</b>	<b>2</b>

### 10.3. Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges couvrent essentiellement des litiges ou risques de nature contractuelle, sociale, environnementale ou fiscale.

## 11. Endettement financier net

### 11.1. Détail de l'endettement financier net

(a) L'endettement financier net s'analyse ainsi :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeurs mobilières de placement	(406)	(219)	(111)
Disponibilités	(280)	(461)	(265)
<b>Total</b>	<b>(686)</b>	<b>(680)</b>	<b>(376)</b>
Crédits à court terme et banques	579	634	581
<b>Endettement / (Trésorerie) net</b>	<b>(107)</b>	<b>(46)</b>	<b>205</b>
Dettes financières à long terme	657	676	195
Dettes financières à long terme			
- part à moins d'un an	14	19	27
Prêts à long terme	-	(1)	(1)
<b>Endettement financier net</b>	<b>564</b>	<b>648</b>	<b>426</b>

Au 31 décembre 2002, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de titres de SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur nette comptable et d'actions propres pour un montant de 19 millions d'euros.

Les crédits à court terme comprennent les emprunts dont l'échéance d'origine est à moins d'un an.

(b) Le taux d'intérêt sur l'endettement financier net moyen ressort à 5,9 % pour l'exercice 2002 (5,9 % pour l'exercice 2001 et 4,8 % pour l'exercice 2000).

(c) La trésorerie nette est rémunérée sur la base de taux variables.

Au 31 décembre 2002, 80 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (80 % au 31 décembre 2001 et 8 % au 31 décembre 2000), Valeo ayant émis en juillet 2001 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe.

## 11.2. Endettement financier net libellé en devises

L'endettement financier net, par devise de remboursement et après prise en compte des couvertures, est le suivant :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Euro	701	908	443
Dollar des Etats-Unis	(56)	(203)	(35)
Autres devises	(81)	(57)	18
<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>648</b>	<b>426</b>

## 11.3. Dettes financières à long terme

(En millions d'euros)	Echéance à plus d'un an			Echéance à moins d'un an		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Emprunt obligataire	500	500	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	144	156	165	10	11	19
Dettes sur biens loués capitalisés	11	18	28	3	7	7
Autres dettes financières						
Billets de trésorerie	2	2	2	1	1	1
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>657</b>	<b>676</b>	<b>195</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>27</b>

Les dettes financières à long terme incluent :

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 127 millions d'euros à taux fixe, à l'échéance 24 juin 2005, qui font l'objet d'un swap à taux variable pour une valeur notionnelle équivalente au total de l'emprunt ;
- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis par Valeo le 13 juillet 2001, pour une période de cinq ans, remboursable *in fine*. Les intérêts de cet emprunt s'élèvent à 5,625 % du montant nominal et sont payés une fois par an.

## 11.4. Échéancier des dettes financières à plus d'un an (au 31 décembre 2002) :

(En millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	2009 et au-delà	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	10	131	502	1	1	1	646
Dettes sur biens loués capitalisés	3	3	3	1	0	1	11
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>134</b>	<b>505</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>657</b>

Au 31 décembre 2002, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de deux ans, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros.

## 11.5. Crédits à court terme et banques

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Emprunts à moins d'un an	138	150	217
Billets de trésorerie	440	483	362
Intérêts courus	1	1	2
<b>Crédits à court terme et banques</b>	<b>579</b>	<b>634</b>	<b>581</b>

## 12. Effectifs et charges d'exploitation

	2002	2001	2000
Effectifs totaux <sup>(1)</sup>	69 100	70 000	75 200

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment, les éléments suivants :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Frais de personnel <sup>(1)</sup>	2 430	2 601	2 258
Loyers	50	55	30
Dotations aux amortissements :			
- immobilisations corporelles	536	534	451
- immobilisations incorporelles	18	16	13

<sup>(1)</sup> Effectifs intérimaires inclus.

L'augmentation de ces frais d'exploitation en 2001 provient principalement des acquisitions de 2000 intégrées sur une année pleine en 2001.

## 13. Autres éléments du résultat financier net

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultats de change, nets	(10)	(10)	-
Autres charges financières	(3)	(5)	1
<b>Autres éléments du résultat financier net</b>	<b>(13)</b>	<b>(15)</b>	<b>1</b>

Les principaux résultats de change constatés en 2002 et 2001 concernent le Brésil.

## 14. Autres revenus et charges nets

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat sur cessions d'activités consolidées ou mises en équivalence (notes 2.1 et 2.2)	-	(33)	73
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	1	(217)	-
Coûts sociaux et de restructuration	(41)	(447)	(12)
Autres charges nettes	(34)	(41)	(22)
<b>Autres revenus et charges nets</b>	<b>(74)</b>	<b>(738)</b>	<b>39</b>

Les autres revenus et charges nets de l'exercice 2001 comprennent principalement les coûts afférents au plan de restructuration de l'usine de Rochester et à l'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition d'une partie des activités de ce site.

## 15. Impôts sur les résultats

### 15.1. Détail des impôts sur les résultats

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôts courants	(101)	(62)	(83)
Impôts différés	(5)	20	(59)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(106)</b>	<b>(42)</b>	<b>(142)</b>

### 15.2. Analyse de la charge d'impôts

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France et le taux effectif d'impôt du Groupe s'analyse ainsi :

(En % du résultat avant impôt)	2002	2001	2000
Taux normal d'impôt en France	(35,4 %)	(36,4 %)	(37,8 %)
Incidence des :			
- taux d'impôt différents du taux normal	6,0 %	(9,4 %)	3,5 %
- pertes fiscales de l'exercice non utilisées et impôts différés actif non constatés	(14,1 %)	64,0 %	(6,7 %)
- utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	5,4 %	(6,4 %)	3,7 %
- différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	6,5 %	(1,1 %)	11,5 %
- crédits d'impôt	1,4 %	(0,7 %)	2,5 %
<b>Taux effectif d'impôt du Groupe</b>	<b>(30,2 %)</b>	<b>10,0 %</b>	<b>(23,3 %)</b>

### 15.3. Impôts différés au bilan

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôts différés à long terme - actif	106	124	99
Impôts différés à court terme - actif	56	55	79
Impôts différés à long terme - passif	(25)	(27)	(56)
<b>Impôts différés nets actif</b>	<b>137</b>	<b>152</b>	<b>122</b>

### 15.4. Déficit reportables et crédits d'impôts disponibles

Les déficits fiscaux reportables au taux de droit commun et non utilisés, ainsi que les actifs d'impôts différés non constatés, représentent une économie d'impôts potentielle de 525 millions d'euros au 31 décembre 2002 (412 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 168 millions d'euros au 31 décembre 2000). En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels, dont l'analyse par échéance est présentée ci-après, seront comptabilisés au fur et à mesure de leur utilisation ultérieure.

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Base	Economie d'impôt potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2003 à 2006	208	73
Déficits reportables en 2007 et au-delà	351	120
Déficits reportables indéfiniment	190	71
<b>Déficits fiscaux courants</b>	<b>749</b>	<b>264</b>
Actifs d'impôts différés non constatés		261
<b>Total des déficits et actifs d'impôts différés non constatés</b>		<b>525</b>

### 15.5. Régime fiscal des groupes de sociétés

En France, Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 1998 à 2002 et 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime.

Le Groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale ou assimilés pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis).

## 16. Engagements et risques

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats, le patrimoine de la société ou du Groupe.

### 16.1. Contrats de location

Les loyers futurs minimaux relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2002 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Loyers futurs	24	19	43

### 16.2. Autres engagements donnés

Dans le cadre de ses activités courantes, Valeo porte les engagements suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Garanties données			
aux administrations	26	23	49
Hypothèques et nantissements	13	-	13
effets escomptés non échus	14	-	14
Autres engagements donnés	19	5	24

Les engagements de retraites et engagements assimilés sont présentés en note 10.2. Nets de la valeur actuelle des actifs investis, ils représentent un montant total de 733 millions d'euros et font l'objet d'une provision de 642 millions d'euros.

Les engagements relatifs aux opérations de couverture des risques de change de taux d'intérêt et sur matières premières sont décrits en note 17.

Dans le cadre de ses alliances stratégiques, le groupe Valeo dispose et a consenti des options d'achat portant sur moins de 15 % du capital de sociétés, les montants de capitaux propres correspondants étant les suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Engagements reçus	5	-	5
Engagements donnés	19	-	19

**16.3. Litiges**

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les risques liés aux litiges en cours ou probables du fait de l'exposition du personnel à l'amiante, font l'objet d'une provision au bilan de 35 millions d'euros.

## 17. Couverture des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

Les sociétés du Groupe gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, leurs actifs et passifs financiers et leurs achats de matières premières, qu'il s'agisse d'actifs et passifs existant à la clôture de l'exercice ou d'engagements concernant des transactions futures, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des marchés.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe avec des contreparties.

Le Groupe minimise les risques de contrepartie en concluant les contrats de couverture au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des banques et établissements financiers de premier plan.

**17.1. Couverture des risques de change**

Le Groupe couvre les transactions futures d'exploitation, d'investissement et de financement en devises sur des durées principalement inférieures à six mois, les créances et dettes en devises du bilan étant couvertes.

Les engagements correspondants du Groupe au 31 décembre sont les suivants :

(En millions d'euros, évaluation au cours de couverture)	Total devises		
	2002	2001	2000
Créances et dettes en devises	20	33	40
Ventes à terme	(51)	(74)	(59)
Achats à terme	200	70	50
Options	-	(1)	-
Transactions futures couvertes	169	28	31

**17.2. Couverture des risques de taux d'intérêt**

L'exposition des actifs et passifs financiers aux risques de taux d'intérêt est analysée en note 11.1.

**17.3. Couverture des risques sur matières premières**

Le Groupe couvre ses achats futurs de métaux de base (aluminium, cuivre et zinc) sur des durées principalement inférieures à six mois.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2002 représentent des achats à terme de 54 millions d'euros.

## 18. Information sectorielle

### 18.1. Par secteur d'activité

(En millions d'euros)

	Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	Investissements industriels de la période	Effectifs
<b>Année 2002</b>			
Transmissions	731	49	4 660
Thermique Habitable	1 385	56	5 320
Thermique Moteur	1 559	57	8 400
Eclairage Signalisation	1 168	51	8 430
Systèmes Electriques	915	62	5 140
Systèmes d'Essuyage	1 395	101	8 020
Moteurs & Actionneurs	573	24	2 740
Sécurité Habitable	645	28	4 000
Commutation & Systèmes de Détection	829	68	5 980
Electronique & Systèmes de Liaison	953	48	15 160
Distribution	535	4	1 000
<b>Année 2001</b>			
Transmissions	982	59	4 460
Thermique Habitable	1 398	68	5 150
Thermique Moteur	1 686	105	8 320
Eclairage Signalisation	1 172	80	7 770
Systèmes Electriques	854	126	4 780
Systèmes d'Essuyage	1 377	88	7 910
Moteurs & Actionneurs	665	32	3 570
Sécurité Habitable	650	31	3 920
Commutation & Systèmes de Détection	783	58	6 570
Electronique & Systèmes de Liaison	1 141	66	16 300
Distribution	476	6	960
<b>Année 2000</b>			
Transmissions	856	72	7 190
Thermique Habitable	1 319	62	5 240
Thermique Moteur	1 648	109	9 110
Eclairage Signalisation	1 129	76	7 760
Systèmes Electriques	779	96	4 440
Systèmes d'Essuyage	1 397	82	7 650
Moteurs & Actionneurs	717	35	4 070
Sécurité Habitable	663	33	4 320
Commutation & Systèmes de Détection	514	43	6 510
Electronique & Systèmes de Liaison	421	24	17 730
Distribution	483	6	930

<sup>(1)</sup> Avant élimination des ventes intersecteurs.

## 18.2. Par zone géographique

(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Investissements industriels	Effectifs
	Zones géographiques	Interzones	Total		
<b>Année 2002</b>					
France	3 412	410	3 822	181	21 800
Autres pays d'Europe	3 367	289	3 656	241	23 700
Amérique du Nord	2 199	25	2 224	73	9 600
Amérique du Sud	240	7	247	15	2 700
Asie	563	10	573	27	3 600
Afrique	22	323	345	19	7 700
Eliminations	-	(1 064)	(1 064)	-	-
<b>Total</b>	<b>9 803</b>	<b>-</b>	<b>9 803</b>	<b>556</b>	<b>69 100</b>
<b>Année 2001</b>					
France	3 564	496	4 060	285	22 900
Autres pays d'Europe	3 563	300	3 863	248	23 400
Amérique du Nord	2 318	42	2 360	104	10 800
Amérique du Sud	274	9	283	33	2 300
Asie	494	9	503	47	3 400
Afrique	21	300	321	28	7 200
Eliminations	-	(1 156)	(1 156)	-	-
<b>Total</b>	<b>10 234</b>	<b>-</b>	<b>10 234</b>	<b>745</b>	<b>70 000</b>
<b>Année 2000</b>					
France	2 845	406	3 251	241	25 200
Autres pays d'Europe	2 915	197	3 112	205	26 100
Amérique du Nord	2 558	23	2 581	132	11 500
Amérique du Sud	277	7	284	28	2 400
Asie	509	9	518	50	3 400
Afrique	16	68	84	5	6 600
Eliminations	-	(710)	(710)	-	-
<b>Total</b>	<b>9 120</b>	<b>-</b>	<b>9 120</b>	<b>661</b>	<b>75 200</b>

Les données ci-dessus concernent les zones d'implantation du Groupe, et non de commercialisation.

Le chiffre d'affaires par zone de commercialisation est le suivant :

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Afrique	Total
2002	2 313	4 216	2 315	266	636	57	9 803
2001	2 462	4 428	2 417	312	559	56	10 234
2000	1 830	3 725	2 658	311	551	45	9 120

Sociétés	Pays	2002		2001
		% de contrôle	% d'intérêt	% d'intérêt
<b>Branche Transmissions</b>				
Valeo Embrayages <sup>(4)</sup>	France	100	100	-
Valeo Matériaux de Friction <sup>(4)</sup>	France	100	100	-
Valeo Espana <sup>(1)</sup>	Espagne	100	100	100
Valeo Materiales de Fricción	Espagne	100	100	100
Valeo Spa <sup>(1)</sup>	Italie	99,9	99,9	99,9
<b>Valeo Otomotiv</b>				
Sistemleri Endutrisi <sup>(1)</sup>	Turquie	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie	Tunisie	100	100	100
Valeo Friction Materials Inc	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Inc <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
Emelar	Argentine	100	68	68
Valeo Embragues Argentina	Argentine	68	68	68
<b>Valeo Materiales de Fricción de Mexico</b>				
Valeo Pyeong Hwa	Mexique	100	100	100
Valeo Pyeong Hwa Distribution	Corée du Sud	50	50	50
Valeo Unisia Transmissions	Japon	66	66	66
Nanjing Valeo Clutch	Chine	50	50	50
Amalgamations Valeo Clutch	Inde	50	50	50
Valeo Friction Materials India	Inde	60	60	60
<b>Branche Thermique Habitacle</b>				
<b>Plastic Omnium</b>				
Valeo Interiors <sup>(3)</sup>	France	-	-	50
Valeo Climatisation <sup>(1)</sup>	France	93	93	93
<b>Valeo Switches &amp; Detection Systems <sup>(1)</sup></b>				
Valeo Klimasysteme	Allemagne	100	93	93
<b>Thermal Werke</b>				
Beteiligungen KG	Allemagne	-	-	93
<b>Valeo Autoklimatizace</b>				
Valeo Climatizacia	République tchèque	100	93	93
Valeo Climatizacion	Espagne	100	93	93
Valeo Sistemi di Climatizzazione Spa	Italie	100	93	93
Valeo Climate Control Ltd	Royaume-Uni	100	93	93
Valeo Acustar Thermal Systems	Etats-Unis	51	47,4	47,4
Valeo Climate Control Corp. <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	93	93
Valeo Climatizacao Brasil	Brésil	100	93	93
Interclima <sup>(2)</sup>	Argentine	50	24,2	24,2
Mirgor <sup>(2)</sup>	Argentine	50	24,2	24,2
Valeo Climate Control de Mexico	Mexique	100	93	93
<b>FAW Zexel</b>				
Climate Control Syst. <sup>(2)</sup>	Chine	36,5	20,4	20,4
<b>Valeo Automotive</b>				
Air Conditioning Hubei	Chine	55	30,7	30,7
Zexel Valeo Climate Control <sup>(2)</sup>	Japon	40	37,2	37,2
<b>Branche Thermique Moteur</b>				
Valeo Climatisation <sup>(1)</sup>	France	93	93	93
Valeo Plastic Omnium <sup>(3)</sup>	France	50	50	50
Valeo Thermique Moteur	France	100	100	100
Valeo Iluminacion <sup>(1)</sup>	Espagne	99,7	99,7	99,7
Valeo Plastic Omnium <sup>(3)</sup>	Espagne	50	50	50
Valeo Termico	Espagne	100	100	100
Valeo Spa <sup>(1)</sup>	Italie	99,9	99,9	99,9
<b>Valeo Vymeniky Tepla</b>				
Valeo Autosystemy <sup>(1)</sup>	République tchèque	100	93	93
Valeo Engine Cooling A.B.	Pologne	100	100	100
Valeo Systems South Africa	Suède	100	100	100
Valeo Climate Control Corp. <sup>(1)</sup>	Afrique du Sud	51	51	51
Valeo Inc <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	93	93
Valeo Inc <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100

Sociétés	Pays	2002		2001
		% de contrôle	% d'intérêt	% d'intérêt
Valeo Termico Argentina	Argentine	100	100	100
Valeo Termico <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
Valeo Tek Inc.	Corée du Sud	100	100	100
Valeo Zexel Engine Cooling	Japon	76	74,9	74,9
<b>Branche Eclairage Signalisation</b>				
Valeo Vision	France	100	100	100
Valeo Auto Electric KG <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Beleuchtung Deutschland	Allemagne	100	100	100
Valeo Vision Belgique	Belgique	100	100	100
Valeo Iluminacion <sup>(1)</sup>	Espagne	99,7	99,7	99,7
Valeo Spa <sup>(1)</sup>	Italie	99,9	99,9	99,9
Valeo Sylvania LLC <sup>(3)</sup>	Etats-Unis	50	50	50
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
Cibie Argentina	Argentine	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminacion <sup>(3)</sup>	Mexique	50	50	50
Hubei Valeo Autolighting	Chine	51	51	51
<b>Branche Systèmes Electriques</b>				
<b>Valeo Equipements Electriques Moteur</b>				
Valeo Four Seasons	France	100	100	100
Valeo Four Seasons	France	50	50	50
Telma	France	100	100	100
Telma Retarder Espana	Espagne	100	100	100
Telma Retarder Ltd	Royaume-Uni	100	100	100
Telma Retarder Italia	Italie	100	100	100
Telma Retarder Deutschland	Allemagne	100	100	100
Sylea Poland <sup>(1)</sup>	Pologne	100	100	98,5
<b>Valeo Otomotiv</b>				
Sistemleri Endutrisi <sup>(1)</sup>	Turquie	100	100	100
Telma Retarder Inc	Etats-Unis	100	100	100
Telma Retarder Mexico SA de CV	Mexique	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
<b>Telma Retarder do Brasil Comercial</b>				
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
<b>Valeo Mando Electrical</b>				
Systems Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	100
<b>Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems <sup>(2)</sup></b>				
Electrical Systems <sup>(2)</sup>	Chine	30	30	30
<b>Branche Systèmes d'Essuyage</b>				
Paul Journée <sup>(1)</sup>	France	100	100	100
Valeo Systèmes d'Essuyage <sup>(1)</sup>	France	100	100	100
Valeo Auto Electric KG <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Wischersysteme <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos	Espagne	100	100	100
Valeo Autosystemy <sup>(1)</sup>	Pologne	100	100	100
Valeo Electrical Systems <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Delmex de Juarez <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
<b>Valeo Shanghai Automotive Electric Motors</b>				
Valeo Wenling Automotive Systems	Chine	50	50	50
<b>Valeo Wenling Automotive Systems</b>				
Valeo Automotive Systems	Chine	55	55	55
<b>Branche Moteurs &amp; Actionneurs</b>				
Valeo Systèmes d'Essuyage <sup>(1)</sup>	France	100	100	100
Valeo Auto Electric KG <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100

Sociétés	Pays	2002		2001
		% de contrôle	% d'intérêt	% d'intérêt
Valeo Motoren und Aktuatoren <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Componentes Automoviles	Espagne	100	100	100
Valeo Electrical Systems <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Delmex de Juarez <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
Valeo Automotive Electrical Systems de Mexico	Mexique	100	100	100
<b>Branche Sécurité Habitacle</b>				
Antivols Simplex	France	100	100	100
Valeo Sécurité Habitacle	France	100	100	100
Valeo Sicherheits Systeme GmbH	Allemagne	100	100	100
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre	Espagne	100	100	100
Valeo Sicurezza Abitacolo	Italie	100	99,9	99,9
Valeo Security Systems Ltd	Royaume-Uni	100	100	100
Valeo Investments Holding <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Neiman Argentina	Argentine	100	100	100
Valeo Termico <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
<b>Branche Commutation &amp; Systèmes de Détection</b>				
DAV <sup>(1)</sup>	France	100	100	98,5
SC2N	France	100	100	98,5
Valeo Switches & Detection Systems <sup>(1)</sup>	France	100	100	100
Valeo Cablaggi e Commutazione <sup>(1)</sup>	Italie	100	100	98,5
Valeo Auto Electric KG <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Auto Electric Hungary <sup>(1)</sup>	Hongrie	100	100	100
DAV	Tunisie	100	100	98,5
Valeo Raytheon Systems Inc. <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	47	47	-
Valeo Switches & Detection Systems Inc.	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos <sup>(1)</sup>	Mexique	100	100	100
DAV	Argentine	100	100	98,5
<b>Branche Electronique &amp; Systèmes de Liaison</b>				
Cablea	France	100	100	98,5
DAV <sup>(1)</sup>	France	100	100	98,5
Valeo Electronique et Systèmes de Liaison	France	100	100	98,5
Valeo Liaisons Electriques	France	100	100	98,5
Valeo Sistemas de Conexion Electrica	Espagne	100	100	98,5
Cablagens do Ave	Portugal	100	100	98,5
Cablinal Portuguesa	Portugal	100	100	98,5
Valeo Cablaggi e Commutazione <sup>(1)</sup>	Italie	100	100	98,5
Cavisud	Italie	100	100	98,5
Cablauto	Italie	100	100	98,5
Sylea GmbH	Allemagne	100	100	98,5
Labauto Ltd	Royaume-Uni	100	100	98,5
Sylea Tchequia	République tchèque	100	100	98,5
Sylea Poland <sup>(1)</sup>	Pologne	100	100	98,5
EKO	Slovénie	98,9	98,9	97,4
Valeo Kabli	Slovénie	100	100	-
Valeo Electronice Si	Roumanie	100	100	-
Sisteme de Conectare Romania	Roumanie	100	100	-
Nursan OK <sup>(2)</sup>	Turquie	40	40	39,4
Nursan ED <sup>(2)</sup>	Turquie	40	40	39,4

Sociétés	Pays	2002		2001
		% de contrôle	% d'intérêt	% d'intérêt
Cablea	Tunisie	100	100	97,7
STC	Tunisie	100	100	98,5
Sylea	Tunisie	100	100	98,5
Cabelec	Maroc	100	100	98,5
Cablinal	Maroc	100	100	98,5
Cablea	Maroc	100	100	98,5
Valeo Bouznika	Maroc	100	100	98,5
TCA <sup>(2)</sup>	Argentine	20	20	19,7
TCA <sup>(2)</sup>	Brésil	20	20	19,7
Sylea Auto Limited	Inde	100	100	98,5
<b>Branche Distribution</b>				
Valeo Service	France	100	100	100
Equipement 7	France	100	100	100
Paul Journée <sup>(1)</sup>	France	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100
Valeo Wischersysteme <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Service Belgique	Belgique	100	100	100
Valeo Service Espana	Espagne	100	100	100
Valeo Service Italia	Italie	100	99,9	99,9
Valeo Service Eastern Europe	Pologne	100	100	100
Valeo Service Benelux	Pays-Bas	100	100	100
Valeo Service UK Ltd.	Royaume-Uni	100	100	100
Valeo Otomotiv Dagitim	Turquie	100	100	100
Valeo Aftermarket Inc.	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
<b>Activités holdings</b>				
Valeo	France			société mère
Valeo Management Services	France	100	100	100
Société de Participations Valeo	France	100	100	100
Valeo Finance	France	100	100	100
Valeo Bayen	France	100	100	100
Valeo Thermique Habitacle	France	100	100	100
Financière Cablea	France	100	100	98,5
Valeo Zexel China Climate Control	France	60	55,8	55,8
Valeo Auto Electric KG <sup>(1)</sup>	Allemagne	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100
Valeo Verwaltungs Beteiligung GmbH	Allemagne	-	-	100
Valeo Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	100
Valeo Auto Electric Beteiligung GmbH	Allemagne	100	100	100
Valeo Grundvermogen Verwaltung GmbH	Allemagne	-	-	100
Valeo Espana <sup>(1)</sup>	Espagne	100	100	100
Valeo Spa <sup>(1)</sup>	Italie	99,9	99,9	99,9
Coreval	Luxembourg	100	100	100
Valeo International Holding	Pays-Bas	100	100	100
Valeo Holding Netherlands	Pays-Bas	100	100	100
Valeo UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	100
Valeo Electrical Systems	Royaume-Uni	100	100	100
Valeo Wiper Systems Ltd	Royaume-Uni	100	100	100
Valeo Inc <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Electrical Systems <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Investments Holding <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	100	100	100
Valeo M&S	Etats-Unis	100	100	100
Valeo Nova Scotia	Canada	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos <sup>(1)</sup>	Brésil	100	100	100
Il Tevere <sup>(2)</sup>	Argentine	50	46,5	46,5

<sup>(1)</sup> Société multibranches.

<sup>(2)</sup> Société mise en équivalence.

<sup>(3)</sup> Intégration proportionnelle.

<sup>(4)</sup> Sociétés issues de la filialisation d'activités de Valeo

# Rapport du Réviseur et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Valeo établis en euros, relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000, tels qu'ils sont présentés aux pages 21 à 43. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001 et par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2000. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit définies par l'International Federation of Accountants : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose l'incidence sur les comptes consolidés du changement de réglementation comptable résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2002, du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris le 10 février 2003

**Le Réviseur**

**Les Commissaires aux Comptes**

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Coopers & Lybrand Audit

RSM Salustro Reydel

Serge Villepelet

Edouard Salustro Jean-Pierre Cruzet

## Chiffres clés 2002

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	-	270	281
Résultat d'exploitation	(7)	(6)	21
Résultat net	964	328	101
Capitaux propres	3 363	2 496	2 296
Investissements	-	22	24
Effectif au 31 décembre	2	1 631	1 617

## Compte de résultat

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Chiffre d'affaires (note 11)</b>	-	270	281
Production stockée	-	-	1
Production immobilisée	-	3	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	13	10	14
Autres produits (note 12)	5	22	23
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>18</b>	<b>305</b>	<b>321</b>
Achats de matières et autres approvisionnements	-	(79)	(77)
Variation des stocks	-	1	2
Autres achats et charges externes	(13)	(99)	(99)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3)	(12)	(11)
Salaires et traitements	(8)	(62)	(60)
Charges sociales	(1)	(23)	(25)
Dotations aux amortissements et aux provisions (note 13)	-	(37)	(30)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(25)</b>	<b>(311)</b>	<b>(300)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7)</b>	<b>(6)</b>	<b>21</b>
Résultat financier (note 14)	821	288	62
<b>Résultat courant</b>	<b>814</b>	<b>282</b>	<b>83</b>
Résultat exceptionnel (note 15)	122	18	(2)
Impôts sur les bénéfices (note 16)	28	28	20
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>964</b>	<b>328</b>	<b>101</b>

## Bilan au 31 décembre

(En millions d'euros)	2002			2001	2000
	Brut	Amortissements	Net	Net	Net
<b>Actif</b>					
Immobilisations incorporelles (note 2)					
Immobilisations corporelles (note 3) :					
• Immobilisations	9	6	3	74	70
• Immobilisations en cours				9	14
• Avances et acomptes				2	2
	9	6	3	85	86
Immobilisations financières (note 4)	3 834	53	3 781	3 368	3 481
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 843</b>	<b>59</b>	<b>3 784</b>	<b>3 453</b>	<b>3 567</b>
Stocks et en-cours nets (note 5)				14	14
Créances d'exploitation (note 6)				51	84
Créances diverses (note 6)	15	8	7	15	12
Créances financières (note 9)	1 398	-	1 398	1 304	796
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	296	1	295	134	105
Comptes de régularisation	22	-	22	5	1
<b>Actif circulant</b>	<b>1 731</b>	<b>9</b>	<b>1 722</b>	<b>1 523</b>	<b>1 012</b>
<b>Total actif</b>	<b>5 574</b>	<b>68</b>	<b>5 506</b>	<b>4 976</b>	<b>4 579</b>

	2002	2001	2000
		avant affectation	avant affectation
<b>Passif</b>			
Capital social	246	249	249
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 588	1 577	1 572
Ecarts de réévaluation	-	1	1
Réserve légale	25	25	25
Réserves réglementées	173	173	148
Autres réserves	96	143	178
Report à nouveau	271	-	1
Résultat de l'exercice	964	328	101
Provisions réglementées	-	-	21
<b>Capitaux propres (note 7)</b>	<b>3 363</b>	<b>2 496</b>	<b>2 296</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 8)</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>36</b>
Dettes financières à long terme (note 9.1)	627	627	127
Dettes financières à court terme (note 9.2)	1 433	1 682	1 837
Dettes d'exploitation (note 10)	21	55	243
Dettes diverses (note 10)	20	86	40
<b>Dettes</b>	<b>2 101</b>	<b>2 450</b>	<b>2 247</b>
<b>Total passif</b>	<b>5 506</b>	<b>4 976</b>	<b>4 579</b>

Les notes annexes figurant aux pages 49 à 59 font partie intégrante des comptes annuels.

## Variation de trésorerie

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net	964	328	101
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
• plus-value d'apport	(200)		
• (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés		2	1
• dotations aux amortissements	-	20	21
• dotations (reprises) aux provisions	34	(16)	(11)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
• stocks	19	-	(3)
• créances d'exploitation	51	34	(20)
• dettes d'exploitation	(34)	(188)	(14)
• autres créances et dettes diverses	(71)	26	(8)
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>763</b>	<b>206</b>	<b>67</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions :			
• immobilisations corporelles		(22)	(24)
• titres de participation	(7)	(55)	(275)
Augmentation des créances rattachées à des participations	(206)	168	(221)
Encaissements sur cessions :			
• immobilisations corporelles	1	2	1
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>(212)</b>	<b>93</b>	<b>(519)</b>
<b>Excédent de financement opérationnel</b>	<b>551</b>	<b>299</b>	<b>(452)</b>
<b>Flux sur opérations financières</b>			
Dividendes versés	(58)	(112)	(124)
Précompte mobilier	-	-	(21)
Fonds nets reçus par :			
• augmentation de capital en numéraire	12	5	5
• souscription d'emprunts à long terme	-	500	-
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	-	-	-
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations financières</b>	<b>(46)</b>	<b>393</b>	<b>(140)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>505</b>	<b>692</b>	<b>(592)</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier (note 9.1)	(244)	(936)	(344)
<b>Trésorerie au 31 décembre (note 9.1)</b>	<b>261</b>	<b>(244)</b>	<b>(936)</b>

A l'issue de l'Assemblée Générale du 10 juin 2002, Valeo a procédé à la filialisation par apport partiel d'actifs de ses activités Embrayages et Matériaux de Friction au sein de deux sociétés distinctes détenues à 100 % par Valeo.

Cette opération s'est réalisée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002. A l'occasion de cette opération, la quasi-totalité des actifs et passifs opérationnels a été apportée aux sociétés Valeo Embrayages et Valeo Matériaux de Friction. Valeo a enregistré une plus-value de 134 millions d'euros.

Désormais, Valeo n'exerce plus d'activité industrielle et conserve exclusivement une activité de holding ainsi que de centralisation et de gestion de la trésorerie du Groupe. Les chiffres de l'exercice ne sont donc pas comparables à ceux des années 2001 et 2000.

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Valeo sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, Valeo applique les nouvelles dispositions du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs. L'application de ces nouvelles dispositions est toutefois sans impact sur les comptes de l'exercice.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2002 sont identiques à ceux des exercices 2001 et 2000, à l'exception des nouvelles règles sur les passifs.

### 1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

- constructions 20 ans
- agencements et installations générales 8 ans
- matériels et outillages 4 à 8 ans
- autres immobilisations 3 à 8 ans

Par ailleurs, lorsque la société utilise les possibilités offertes en matière d'amortissement dérogatoire, la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est comptabilisée au passif en provisions réglementées.

Les subventions d'équipement reçues sont rapportées au compte de résultat proportionnellement aux amortissements des biens auxquels ces aides se rapportent.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges, lorsqu'ils sont encourus.

### 1.2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères (quote-part de capitaux propres, perspectives de rentabilité...) adaptés aux caractéristiques de chaque société.

### 1.3. Valeurs d'exploitation

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient comprend les coûts des matières et de la main d'oeuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode "First In First Out" et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des durées de rotation de chaque référence en stock.

### 1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres rachetées au titre de la régularisation de cours ou en vue de l'attribution au salarié.

### 1.5. Retraites et engagements assimilés

Les droits acquis par l'ensemble du personnel, en matière d'engagements de retraite, font l'objet d'évaluations actuarielles comprenant des pondérations en fonction des probabilités de maintien dans la société, et prenant en compte l'évolution prévisible des rémunérations.

La valeur actuelle des droits acquis par le personnel, actif ou retraité, est intégralement provisionnée.

**1.6. Garanties**

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des équipements au moment de leur vente.

**1.7. Frais de recherche et développement**

Les frais de cette nature sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils correspondent aux frais d'études sur produits nouveaux et fonctions nouvelles, ainsi qu'aux frais de recherche et développement sur les familles de produits existants. Compte tenu de la filialisation des activités Embayages et Matériaux de Friction avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il n'y a plus de frais de cette nature sur l'exercice.

**1.8. Coûts sociaux et de restructuration**

Les coûts des mesures de réduction d'effectifs annoncées au personnel ou de restructuration sont provisionnés, dès lors qu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation suffisamment précise.

**1.9. Conversion des éléments en devises**

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture, ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

**1.10. Instruments financiers**

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans

le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

**2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan au 31 décembre 2001 ont été apportées en totalité lors de la filialisation aux activités Embayages et Matériaux de Friction.

**3. Immobilisations corporelles****3.1. Investissements de l'exercice**

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Terrains et constructions	-	2	1
Installations techniques, matériels et outillages	-	19	21
Autres	-	1	1
Investissements totaux	-	22	23

La société n'exerce plus d'activité industrielle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### 3.2. Analyse par nature

(En millions d'euros)	2002			2001	2000
	Brut	Amortissements	Net	Net	Net
Terrains	3		3	5	6
Constructions	5	5	-	10	10
Installations techniques, matériels et outillages	1	1	-	58	52
Autres				1	2
Immobilisations en cours				9	14
Avances et acomptes				2	2
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>85</b>	<b>86</b>

Les immobilisations corporelles relatives aux activités Embrayages et Matériaux de Friction ont été apportées lors de la filialisation.

## 4. Immobilisations financières

### 4.1. Evolution de l'exercice

(En millions d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations
Montants nets au 31 décembre 2001	1 821	1 547
Acquisition et augmentation de capital des filiales	207	-
Variation des provisions et autres mouvements	-	206
Montants nets au 31 décembre 2002	2 028	1 753

Les acquisitions de l'exercice correspondent à hauteur de 200 millions aux titres obtenus en rémunération des apports effectués dans le cadre de l'opération de filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction.

### 4.2. Analyse par nature

(En millions d'euros)	2002			2001	2000
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Titres de participation	2 076	48	2 028	1 821	1 766
Créances rattachées à des participations	1 753	-	1 753	1 547	1 715
Autres titres immobilisés	4	4	-	-	-
Autres	1	1	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 834</b>	<b>53</b>	<b>3 781</b>	<b>3 368</b>	<b>3 481</b>

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte courant accordées à des sociétés apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

## 5. Stocks et en-cours

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Matières premières	-	9	10
Produits finis	-	7	7
Marchandises	-	3	2
Stocks et en-cours bruts	-	19	19
Provision pour dépréciation	-	(5)	(5)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Depuis la filialisation, Valeo n'exerce plus qu'une activité de holding. Les stocks figurant au bilan au 31 décembre 2001 ont été apportés en totalité au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## 6. Créances d'exploitation et diverses

L'échéance des créances d'exploitation et diverses est inférieure à un an.

## 7. Capitaux propres

(En millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>249</b>	<b>1 577</b>	<b>670</b>	<b>2 496</b>
Dividende distribué			(58)	(58)
Augmentation du capital :				
• par exercice d'options de souscription	1	11		12
Réduction du capital :				
• Par annulation des titres autodétenus	(4)		(47)	(51)
Résultat net 2002			964	964
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>246</b>	<b>1 588</b>	<b>1 529</b>	<b>3 363</b>

### 7.1. Capital

(a) **Au 31 décembre 2002**, le capital est de 246 millions d'euros, divisé en 82 133 728 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (9 959 644 actions au 31 décembre 2002) bénéficient d'un droit de vote double.

(b) **Au cours de l'exercice 2002**, les augmentations de capital réalisées correspondent à des exercices d'options de souscription d'actions : augmentation de 0,8 million d'euros, par création de 277 125 actions nouvelles au nominal de 3 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 11 millions d'euros.

La décision du Directoire en date du 17 octobre 2002 de reclasser et annuler 1 200 000 titres autodétenus au nominal de 3 euros a conduit à une réduction de capital de 4 millions d'euros et à la réduction des réserves libres pour 47 millions d'euros, sur la base de la valeur nette comptable de ces titres au 30 juin 2002.

(c) **Le capital potentiel théorique de Valeo** s'élèverait à 260 millions d'euros correspondant à 86 507 153 actions, en cas d'exercice des options.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en faveur du personnel du Groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2002 :

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix de souscription (en euros) <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.2002	Année limite de levée des options
1997	300 000	58,69	213 950	2003
1998	450 000	72,87	268 250	2003
1999	150 000	67,40	61 750	2004
1999	850 000	70,32	573 750	2005
2000	50 000	60,70	50 000	2006
2000	1 300 000	48,00	1 041 750	2006/2008
2000	37 500	54,52	35 625	2006
2001	80 000	55,82	80 000	2009
2001	600 000	42,48	600 000	2009
2001	442 875	42,69	431 050	2009
2002	420 000	43,84	417 300	2010
2002	600 000	28,30	600 000	2010
<b>Total</b>	<b>5 280 375</b>		<b>4 373 425</b>	

<sup>(1)</sup> Egal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration attribuant les options.

(d) Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à procéder à diverses émissions de valeurs mobilières. Les possibilités de financement à long terme offertes au Conseil par ces autorisations n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2002.

## 7.2. Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

## 7.3. Réserves

Les réserves distribuables s'élèvent, après affectation du résultat 2002, à 1 148 millions d'euros, dont serait déduit le versement d'un précompte mobilier de 329 millions d'euros, en cas de distribution intégrale.

## 8. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	-	2	7
Provisions pour indemnités de départ à la retraite, compléments de retraite et engagements assimilés	4	21	22
Provisions pour risques et litiges	38	5	5
Provisions pour garanties clients		2	2
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>36</b>
Dont part à moins d'un an	24	8	16

### 8.1. Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration figurant au bilan au 31 décembre 2001 correspondaient à des provisions relatives aux activités Embrayages et Matériaux de Friction. Elles ont été apportées lors de la filialisation.

### 8.2. Provisions pour retraites

La société assume deux types de prestations de retraite qui ne sont acquises définitivement que lors du départ des salariés et versées à compter de cette date :

- des indemnités de départ à la retraite ;
- des compléments de retraite versés aux anciens salariés.

En outre, la société assume des engagements de versements de primes d'ancienneté et d'obtention de médailles du travail.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant un taux annuel d'actualisation de 5,5 %, un taux de progression des salaires de 3 % par an et un âge de départ à la retraite à 65 ans.

La valeur actuelle des engagements totaux comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées et les indemnités de départ à la retraite non définitivement acquises par le personnel actif.

Les provisions pour retraites s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Compléments de retraite	4	4	4
Indemnités de départ à la retraite	-	11	11
Primes d'ancienneté et de médailles du travail	-	6	7
<b>Provisions pour retraite et engagements assimilés</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>22</b>

La quasi-totalité des provisions pour retraites et médailles du travail a été apportée lors de la filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction.

### 8.3. Provision pour risques et litiges

Ces provisions couvrent principalement des pertes de change latentes au 31 décembre 2002, ainsi que divers risques sur les filiales et litiges.

## 9. Trésorerie nette et dettes financières

### 9.1. Trésorerie nette et dettes financières

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Dividendes à recevoir	2	4	-
Prêts aux filiales	1 396	1 300	796
Valeurs mobilières de placement	285	131	45
Disponibilités	11	3	60
Dettes financières à court terme	(1 433)	(1 682)	(1 837)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>261</b>	<b>(244)</b>	<b>(936)</b>
Autres dettes financières à long terme	(627)	(627)	(127)
<b>Trésorerie nette et dettes financières</b>	<b>(366)</b>	<b>(871)</b>	<b>(1 063)</b>

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué essentiellement de titres de SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur nette comptable et d'actions propres pour un montant de 19 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de deux ans, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros.

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis par Valeo SA le 13 juillet 2001, pour une période de cinq ans, remboursable in fine. Les intérêts sur cet emprunt s'élevaient à 5,625 % du montant nominal et sont payés une fois par an.

Cet emprunt a été émis dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

- Deux emprunts syndiqués d'un montant total de 127 millions d'euros à taux fixe à l'échéance 24 juin 2005.

## 9.2. Dettes financières à court terme

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Emprunts auprès des filiales	974	1 182	1 405
Billets de trésorerie	440	483	362
Crédit à court terme et banques	6	4	70
Intérêts courus	13	13	-
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>1 433</b>	<b>1 682</b>	<b>1 837</b>

## 9.3. Gestion des risques de taux d'intérêt

La trésorerie nette est rémunérée sur la base de taux variable.

Les billets de trésorerie à taux fixe classés en dettes financières à court terme s'élevaient à 286 millions d'euros. Ils font en majeure partie l'objet de swaps à taux variable.

Le montant des billets de trésorerie à taux variable s'élève à 154 millions d'euros.

Les emprunts syndiqués font l'objet d'un swap à taux variable pour une valeur notionnelle équivalente au total de l'emprunt.

(En millions d'euros)	2002
Hors bilan	Hors Groupe
Swap sur les billets de trésorerie à taux fixe	190
Swap sur l'emprunt syndiqué	127
<b>Swap Valeo emprunteur variable</b>	<b>317</b>

## 10. Dettes d'exploitation et diverses

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Dettes fournisseurs	2	51	51
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	19	4	192
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>21</b>	<b>55</b>	<b>243</b>
Dettes sur immobilisations	-	4	3
Autres dettes	5	70	30
Comptes de régularisation	15	12	7
<b>Dettes diverses</b>	<b>20</b>	<b>86</b>	<b>40</b>

(1) Voir note 16.1

## 11. Chiffre d'affaires

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice. Il s'élevait à 270 millions en 2001 et correspondait au chiffre d'affaires des activités Embrayages et Friction qui ont été filialisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## 12. Autres produits d'exploitation

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Prestations de services rendues aux filiales	-	13	13
Redevances de licences	-	9	10
Autres	5	-	-
<b>Autres produits</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>23</b>

La ligne "Autres" comprend 4 millions de refacturations suite à la filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction.

## 13. Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Amortissements des immobilisations	-	(20)	(21)
Provisions sur actif circulant	-	(13)	(4)
Provisions pour risques et charges	-	(4)	(5)
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>-</b>	<b>(37)</b>	<b>(30)</b>

## 14. Résultat financier

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Dividendes reçus des filiales	817	251	11
Dotations nettes sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	2	1
Différence de change	(18)	-	2
Charges financières	(129)	(118)	(94)
Produits financiers	151	153	142
<b>Résultat financier</b>	<b>821</b>	<b>288</b>	<b>62</b>

## 15. Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Plus-values nettes	134	(2)	(1)
Risques et litiges	(13)	-	(1)
Coûts sociaux et de restructuration		(3)	2
(Dotations) reprises sur provisions réglementées		21	(1)
Retraites et engagements assimilés		1	(2)
Autres produits et charges exceptionnels	1	1	1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>122</b>	<b>18</b>	<b>(2)</b>

Les plus-values nettes 2002 correspondent à la plus-value enregistrée lors de la filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction.

## 16. Impôts sur les bénéfices

### 16.1. Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les exercices 1998 à 2002 et 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Dans le cadre de cette option, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôt à payer	-	-	(5)
Impôt à recevoir des filiales	28	28	25
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>20</b>

Valeo restitue au Trésor les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2002, le montant des déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales correspond à un risque potentiel d'impôt futur complémentaire pour Valeo de 326 millions d'euros (229 millions d'euros au 31 décembre 2001). Lorsque les perspectives de résultat rendent probables ce risque de paiement d'impôt, ce risque est provisionné.

## 16.2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allégements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Allégements (accroissements) au cours des exercices ultérieurs	(110)	47	36
Amortissements dérogatoires à réintégrer ultérieurement	-	-	(21)
<b>Total</b>	<b>(110)</b>	<b>47</b>	<b>(15)</b>

En 2002, l'accroissement significatif de la dette future d'impôt résulte de l'impôt latent afférent aux plus-values d'apport réalisées par Valeo SA lors de la filialisation de ses activités Embrayages et Matériaux de Friction et neutralisées pour la détermination du résultat d'ensemble du Groupe.

Au 31 décembre 2002, le groupe fiscal intégré, dont Valeo SA est à la tête, dispose de déficits fiscaux reportables d'un montant de 210 millions d'euros et de moins-values à long terme d'un montant de 11 millions d'euros.

## 16.3. Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat avant impôt	936	300	81
Provisions réglementées	-	(21)	1
<b>Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire</b>	<b>936</b>	<b>279</b>	<b>82</b>

## 17. Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités. Les opérations commerciales sont réalisées aux conditions habituelles du marché et portent sur les montants suivants :

(En millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Au compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires facturé aux filiales		82	85
Achat auprès des filiales		(10)	(9)
Autres produits et charges nets	5	1	4
Produits financiers nets	890	327	60
<b>Au bilan</b>			
Créances financières	3 146	2 844	2 511
Créances d'exploitation	26	54	69
Dettes financières	989	1 196	1 405
Dettes d'exploitation	6	49	12
<b>Engagements hors bilan</b>			
Cautions accordées	3	3	3

## 18. Couverture des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

Les sociétés du Groupe Valeo gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, leurs actifs et passifs financiers et leurs achats de matières premières, qu'il s'agisse d'actifs et passifs existant à la clôture de l'exercice ou d'engagements concernant des transactions futures, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des marchés.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes.

Le Groupe minimise les risques de contrepartie en concluant les contrats de couverture au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des banques et établissements financiers de premier plan.

### 18.1. Couverture des risques de change

Valeo couvre les transactions futures d'exploitation, d'investissement et de financement en devises sur des durées principalement inférieures à six mois, les créances et dettes en devises du bilan étant couvertes.

Toutes devises confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2002 sont les suivantes (en millions d'euros) :

(En millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	(100)	(51)	(151)
Achats à terme	124	196	320
<b>Transactions futures couvertes</b>	<b>24</b>	<b>145</b>	<b>169</b>

### 18.2. Couverture des risques de taux d'intérêt

L'exposition des actifs et passifs financiers aux risques de taux d'intérêt est analysée en note 9.3.

### 18.3. Couverture des risques sur matières premières

Valeo couvre ses achats futurs de métaux de base sur des durées principalement inférieures à six mois.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2002 sont les suivantes (en millions d'euros, évaluation au cours de couverture) :

(En millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	(58)		(58)
Achats à terme		54	54
<b>Position nette</b>	<b>(58)</b>	<b>54</b>	<b>(4)</b>

## 19. Engagements hors bilan

Les engagements donnés sont constitués de cautions accordées aux entreprises liées pour 3 millions d'euros.

Les engagements reçus sont constitués de cautions bancaires à hauteur de 7 millions d'euros.

## 20. Effectif et rémunérations

	2002	2001	2000
Effectif au 31 décembre	2	1 631	1 617
Montant global des 10 rémunérations annuelles les plus élevées (en milliers d'euros)	N/A	3 394	3 361
Montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance (en milliers d'euros)	360	320	276

## Filiales et participations

Au 31 décembre 2002 (En millions d'euros)	Capital	Autres capitaux propres <sup>(1)</sup>	Quote- part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
<b>A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo</b>										
Valeo Vision 93000 Bobigny	6	(138)	90	63	63	220		484	(35)	
Valeo Systèmes d'Essuyage 78321 La Verrière	10	4	100	53	53	37		269	(4)	
Valeo Thermique Habitacle 75017 Paris	40	45	100	40	40	126			(5)	
Valeo Climatisation 78321 La Verrière	142	396	12	16	16	68		523	43	
Valeo Distribution 93406 Saint-Ouen	18	6	100	25	25	2		238	1	
Société de participations Valeo 75017 Paris	749	34	100	838	838	101			(2)	
Valeo Management Services 75017 Paris	9	(9)	100	9	9				(6)	
Valeo Switches & Detection Systems 94000 Créteil	22	(61)	10	27	5	64		271	(20)	
Valeo International Holding BV 1071 DJ Amsterdam Pays-Bas	129	434	100	436	417				32	810
Valeo Pyeong Hwa Taegu - Corée	16	50	50	15	15			123	17	4
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi - Istanbul - Turquie	3	26	100	22	22			74	13	
Valeo Vision Belgique 7820 Ath - Belgique	3	13	100	9	9			111	4	4
Valeo Distribution Nederland Helmond - Pays-Bas			100	4	0	13		20	2	
Amalgamations Valeo Clutch Ltd Chennai - Inde	6	(1)	50	4	2			9	1	
Valeo Shanghai Auto Electric Motors Shanghai - Chine	12	2	30	16	16			24	2	
Sylea - 78051 Saint-Quentin- en-Yvelines	92	98	100	294	294	229		229	(63)	
Valeo Embrayages - 81 000 Amiens	140	8	100	140	140	13		221	6	
Valeo Matériaux de Friction - 87020 Limoges	60	6	100	60	60	-		67	6	
<b>B – Autres filiales et participations</b>										
Filiales non requises au paragraphe A :										
• filiales françaises (ensemble)				1	1					
• filiales étrangères (ensemble)				4	3					1
Participations non requises au paragraphe A :										
• dans les sociétés françaises (ensemble)				4						
<b>Total</b>				<b>2 080</b>	<b>2 028</b>					

<sup>(1)</sup> Avant répartition.

## Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

(En millions d'euros)	1998	1999	2000	2001	2002
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	251	248	249	249	246
Nombre d'actions ordinaires existantes	82 475 628	82 808 128	82 923 403	83 056 603	82 133 728
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par exercice de bons de souscription	3 715 847	3 715 847	3 715 847	-	
• par exercice d'options de souscription	1 625 200	2 252 125	3 174 050	3 878 075	4 373 425
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	291	277	281	270	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	113	309	90	304	959
Impôts sur les bénéfices	43	(188)	20	28	28
Participation des salariés					
Résultat net	114	95	101	328	964
Dividende net	82	124	112	58	82
<b>3. Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	1,88	1,46	1,33	4,00	12,02
Résultat net	1,38	1,15	1,22	3,95	11,74
Dividende net	1,00	1,50	1,35	0,70	1
<b>4. Personnel</b>					
Effectif au 31 décembre	1 754	1 675	1 617	1 631	2
Salaires et traitements	55	58	60	62	8
Charges sociales	23	24	25	23	1

# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valeo établis en euros, tels qu'ils sont présentés aux pages 45 à 58 ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris le 10 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Audit  
Serge Villepelet



RSM Salustro Reydel

Edouard Salustro



Jean-Pierre Crouzet



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article D. 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions autorisées au cours de l'exercice sont les suivantes :


Dans sa séance du 16 avril 2002, votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature de contrats de licence non-exclusive portant sur les marques déposées par Valeo avec les sociétés Valeo Matériaux de Friction d'une part, et Valeo Embrayages d'autre part. Ces licences ont été consenties à titre gratuit et pour une durée de 10 ans tacitement reconductible.

Membre du Directoire concerné : Géric Lebedoff

Paris, le 10 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Audit  
Serge Villepelet



RSM Salustro Reydel

Edouard Salustro



Jean-Pierre Crouzet



# Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

## 1. Principales dispositions légales et statutaires

### Dénomination et siège social

La société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris.

### Forme juridique et législation

A la date de dépôt du présent document de référence, Valeo est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Valeo sera une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967, si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 18 mars 2003 sur première convocation et à défaut de quorum, pour le 31 mars 2003 sur deuxième convocation, sont adoptées.

### Date de constitution et durée

La société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

### Objet social

L'objet social de la société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

L'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la société et les sociétés de son groupe ou intéressant leur clientèle ;

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### RCS

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Paris 552 030 967.

### Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social de la société dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

### Contrôleurs externes

#### Commissaires aux Comptes titulaires

- Coopers & Lybrand Audit, représenté par Monsieur Serge Villepelet – 32, rue Guersant – 75017 Paris.

Date de nomination : 27 mai 1998.

Durée du premier mandat : 6 ans.

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;

- RSM Salustro Reydel, représenté par Messieurs Edouard Salustro et Jean-Pierre Crouzet – 8, avenue Delcassé – 75008 Paris.

Date de nomination : 27 mai 1998.

Durée du premier mandat : 6 ans.

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Messieurs Edouard Salustro et Jean-Pierre Crouzet avaient été nommés Commissaires aux Comptes titulaires pour une durée de 6 ans lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 1992.

#### Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Pierre Riou – 32, rue Guersant – 75017 Paris.

Date du premier mandat : 27 mai 1998.

Durée du premier mandat : 6 ans.

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Monsieur Riou a démissionné de ses fonctions avec effet à la date de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra sur première convocation le 18 mars 2003 et le cas échéant, sur deuxième convocation, le 31 mars 2003.

Il est proposé à cette assemblée de le remplacer par la société PricewaterhouseCoopers Audit SA., 32 rue Guersant – 75017 Paris pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

- Monsieur Jean-Louis Mullenbach – 8, avenue Delcassé – 75008 Paris.  
Date du premier mandat : 27 mai 1998.  
Durée du premier mandat : 6 ans.  
Durée de l'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

#### Réviser contractuel

- PricewaterhouseCoopers est le réviseur contractuel du Groupe Valeo depuis 1987.

#### Bénéfice distribuable – Dividende

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte report à nouveau.

Le Directoire, après autorisation du Conseil de Surveillance, peut décider de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

Si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation le 31 mars 2003 sont adoptées, la décision de répartir un acompte sur dividende serait prise par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'Etat.

#### Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Pour avoir le droit de participer aux Assemblées, les titulaires d'actions nominatives doivent, deux jours au moins avant la date de la réunion, être inscrits dans les comptes de la Société et les titulaires d'actions au porteur doivent remettre au lieu indiqué sur l'avis de convocation, deux jours au moins avant la date de la réunion, une attestation délivrée par l'intermédiaire chargé de la gestion de leurs titres, le tout dans les conditions prévues par la loi.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, depuis l'Assemblée Générale de juin 1992, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert ; néanmoins, le délai de quatre ans indiqué ci-dessus ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible (article 30 des statuts)<sup>1</sup>. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires ayant un droit de vote double.

<sup>1</sup> Article 23 des statuts si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation le 31 mars 2003 sont adoptées.

## 2. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la date de dépôt du présent document de référence, Valeo est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Valeo sera une société anonyme à Conseil d'Administration si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation le 31 mars 2003 sont adoptées.

### 2.1. Fonctionnement des organes de direction et de surveillance à la date de dépôt du présent document de référence

#### 2.1.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président du Directoire, les Membres du Directoire, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

#### Directoire :

Membres	Autres fonctions
<p><b>Thierry Morin</b> Président du Directoire Début de mandat : 9 mai 2001 Fin de mandat : 9 mai 2005</p>	<p>Président-Directeur Général de : Valeo Bayen. Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitable, Valeo España, S.A., Valeo Holding Netherlands B.V., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited, Valeo International Holding B.V. Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH. Administrateur de : Valeo Electronique &amp; Systèmes de Liaison, Valeo Climatisation, Valeo Service España, S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Neiman Argentina, S.A., Valeo Sécurité Habitable, Valeo Services Limited, Valeo Termico, S.A.</p>
<p><b>Luc Blériot</b> Membre du Directoire Directeur Général de l'activité Electronique et Electrique Début de mandat : 9 mai 2001 Fin de mandat : 9 mai 2005</p>	<p>Président de : Valeo Electrical Systems, Inc., Valeo Switches &amp; Detection Systems – VSDS, Valeo Switches &amp; Detection Systems, Inc. Gérant de : Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH. Administrateur de : DAV, Valeo Electronique &amp; Systèmes de Liaison, Valeo Services Ltd.</p>
<p><b>Bernard Geymond</b> Membre du Directoire Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Administratives Début de mandat : 9 mai 2001 Fin de mandat : 9 mai 2005</p>	<p>Administrateur de : Valeo Bayen, Valeo Sécurité Habitable, Valeo (UK) Limited.</p>
<p><b>Géric Lebedoff</b> Membre du Directoire Directeur Juridique Début de mandat : 9 mai 2001 Fin de mandat : 9 mai 2005</p>	<p>Président de : Equipement 1, Equipement 2, Equipement 6, Equipement 8, Equipement 11, Equipement 12, Equipement 13. Administrateur de : Valeo (UK) Limited.</p>
<p><b>Vincent Marcel</b> Membre du Directoire Directeur des Affaires Financières &amp; Opérations Stratégiques Début de mandat : 9 mai 2001 Fin de mandat : 9 mai 2005</p>	<p>Président de : Valeo Ventures.</p>

Le Directoire se réunit en principe une fois par semaine. Le Directoire s'est réuni 40 fois au cours de l'exercice 2002.

**Directeurs fonctionnels :**

**Bruno-Roland Bernard**

Directeur des Relations Financières

**François Blanc**

Directeur des Systèmes d'Information

**Gérard Bouctot**

Directeur du Contrôle Financier

**Robert Charvier**

Directeur Financier de l'activité Electronique et Electrique

**Jean-Christophe Figueroa**

Directeur des Achats

**Martin Haub**

Directeur Recherche & Développement et Marketing Produits

**Kazuo Kawashima**

Directeur Qualité

**Hans-Peter Kunze**

Directeur des Affaires Internationales

**Serge Le Berre**

Directeur Technique

**Kate Philipps**

Directeur de la Communication

**Edouard K. Planchon**

Conseiller du Président du Directoire

**Xavier Véret**

Directeur Délégué

**Directeurs opérationnels :**

**Luc Blériot**

Directeur Général de l'activité Electrique & Electronique  
Membre du Directoire

**Robert de La Serve**

Directeur de la Branche Eclairage Signalisation

**Michel Giannuzzi**

Directeur de la Branche Systèmes Electriques

**François Hiriart**

Directeur de la Branche Systèmes d'Essuyage

**Jean-Jacques Giambi**

Directeur de la Branche Moteurs & Actionneurs

**Claude Leïchlé**

Directeur de la Branche Electronique & Systèmes de Liaison

**Christophe Périllat**

Directeur de la Branche Commutation & Systèmes de Détection

**André Gold**

Directeur Général de l'activité Systèmes Thermiques

**Bernard Clapaud**

Directeur de la Branche Thermique Habitacle

**Alain Marmugi**

Directeur de la Branche Thermique Moteur

**Michael Schwenzer**

Directeur de la Branche Transmissions

**Patrice Brion**

Directeur de la Branche Sécurité Habitacle

**Duncan Johns**

Directeur Général de l'activité Valeo Service  
Directeur de la Branche Rechange Constructeurs

**Philippe Huyghe**

Directeur de la Branche Distribution Indépendante

## 2.1.2. Le Conseil de Surveillance

### Membres

#### M. Noël Goutard

Président du Conseil de Surveillance  
Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 1er janvier 1987)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Carlo De Benedetti

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 4 juillet 1986)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Arnaud Fayet

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 4 novembre 1996)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Yves-André Istel

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 29 janvier 1992)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Jean-Marc Janodet

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 4 novembre 1996)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Jean-Bernard Lafonta

Coopté par le Conseil de Surveillance du 7 décembre 2001  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Alain Minc

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 4 juillet 1986)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Jean-Pierre Souviron

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 11 septembre 1986)  
Fin de mandat : AG 2007

#### M. Erich Spitz

Nommé le 9 mai 2001  
(première nomination le 24 juin 1987)  
Fin de mandat : AG 2007

### Autres fonctions

Président de : NG Investments.  
Membre du Directoire de : LBO France.  
Administrateur de : Valeo (UK) Limited, Vocatif SA, Actaris.

Président du Conseil d'Administration de : CIR SpA, Cofide SpA, CDB Web Tech SpA, Sogefi SpA.  
Administrateur de : Pirelli SpA, Gruppo Editoriale L'Espresso SpA.

Membre du Conseil de Surveillance de : Trader Classified Media.  
Administrateur de : BioMérieux SA, Stallergènes, Vaucrains Participations, Wheelabrator Allevard, FIMEP, BLR BV, BLR LUX, Lumina Parent.  
Représentant permanent de : Stallergènes au Conseil d'Administration de Stallergènes S.A., Sofiservice au Conseil d'Administration de NBMA.

Senior Advisor de : Rothschild Inc.  
Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Chalone Wine Group, Imperial Sugar, Banque Rothschild & Cie.

Président de : Eurovest.  
Membre du Conseil de Surveillance de : Banque de Neufelize, Schlumberger, Mallet, Demachy – NSMD.  
Administrateur de : Wendel Investissement, Nouvelle bioMérieux Alliance, S.G.H., Compagnie Financière de la Trinité, Sofiservice, Solfur.  
Représentant permanent de : Compagnie Financière de la Trinité au Conseil d'Administration de Stallergènes.

Directeur Général Délégué de : Wendel Investissement.  
Membre du Conseil de Surveillance de : Oranje-Nassau Groep B.V.  
Administrateur de : Wendel Investissement, Cap Gemini SA, Legrand, Bureau Veritas.

Président de : A.M. Conseil, Société des Lecteurs du Monde.  
Président du Conseil de Surveillance de : du Monde.  
Membre du Conseil de Surveillance de : Pinault-Printemps-Redoute.  
Administrateur de : Yves Saint-Laurent S.A., Fnac, Vinci.

Conseiller du Président de : LD Com.

Conseiller de : Thales. - Président de : Thales Avionics Lcd.  
Président du Conseil de Surveillance de : Riber.  
Administrateur de : Thales Corporate Ventures.  
Membre correspondant de l'Académie des Sciences.  
Membre de : l'Académie des Technologies.  
Membre du Directoire de : ERA (République tchèque).  
Président d'Honneur de : European Industrial Research Management Association (EIRMA).

Monsieur Ernest-Antoine Seillière a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en décembre 2002 en raison des limites imposées par la loi au cumul des mandats.

Au 31 décembre 2002, le Conseil de Surveillance était composé de 9 membres. Le Conseil de Surveillance de Valeo s'est tenu à 4 reprises en 2002. Le taux de présence aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2002 est de 95 %.

Il n'y a pas de membre du Conseil de Surveillance élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

L'article 18 des Statuts de Valeo prévoit que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions au moins.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance n'est pas aujourd'hui organisé par un règlement intérieur.

Dans sa séance du 10 février 2003, le Conseil de Surveillance a évalué ses modalités de fonctionnement et a estimé que les questions importantes qui lui ont été soumises au cours de l'exercice 2002 ont été convenablement préparées et débattues.

Trois comités concourent à la préparation des décisions du Conseil de Surveillance : un comité des rémunérations, un comité d'audit et un comité stratégique. Les attributions de chacun de ces comités ont été définies par le Conseil de Surveillance et des règles précisant les modalités de leur fonctionnement ont été adoptées par le Conseil.

- **Un Comité des Rémunérations** composé de Messieurs Noël Goutard et Alain Minc. Jusqu'à sa démission en décembre 2002, Monsieur Ernest-Antoine Seillière en était membre et Président.

Ce comité a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance les propositions concernant la rémunération des mandataires sociaux et de donner un avis au Conseil sur les plans de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur tout plan d'incitation. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 3 fois en 2002 avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

- **Un Comité d'Audit**, composé de Monsieur Jean-Marc Janodet, Président, et de Messieurs Arnaud Fayet et Jean-Pierre Souviron.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau des Branches et du Groupe ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des Commissaires aux Comptes ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux Comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil de Surveillance, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 2 reprises en 2002 avec un taux de présence de ses membres de 100 %. Le Comité d'Audit a examiné les comptes consolidés de l'exercice 2002.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés lors de sa création. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux Comptes et du Directeur du Contrôle Financier à toutes les réunions. Les présentations des Commissaires aux Comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur revue limitée des comptes semestriels et de leur audit des comptes annuels.

Le Comité d'Audit a notamment constaté que les traitements comptables adoptés par le Groupe étaient conformes aux règles en vigueur. Il n'a jamais eu à faire quelque réserve que ce soit sur les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Les membres du Comité ont examiné les risques et engagements hors bilan significatifs.

- **Un Comité Stratégique**, composé de Monsieur Noël Goutard, Président, et de Messieurs Arnaud Fayet, Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc et Erich Spitz. Jusqu'à sa démission, Monsieur Ernest-Antoine Seillière était membre du Comité Stratégique.

Ce comité a pour mission d'étudier les axes stratégiques à moyen et long termes du Groupe ainsi que les budgets et les dossiers d'acquisition et de cession pouvant avoir un impact sur la stratégie.

Au cours de ses travaux, le Comité a approfondi la stratégie électrique/électronique dont dépend l'avenir technologique et commercial du Groupe. Le Comité a également systématiquement passé en revue les projets de cession et d'externalisation des activités non stratégiques. Enfin, le Comité a également suivi le développement du programme de restructurations industrielles du Groupe et l'évolution de ses résultats. Il a noté les évolutions favorables sur les résultats opérationnels et la trésorerie du Groupe qui se traduit par une réduction de l'endettement.

Le Comité Stratégique s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2002 avec un taux de présence de ses membres de 95 %.

## **2.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 18 mars 2003 et, à défaut de quorum, pour le 31 mars 2003, sont adoptées.**

### **2.2.1. Le Conseil d'Administration**

Si l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation le 31 mars 2003 approuve le changement de mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la structure à Conseil d'Administration et nomme les candidats qui lui sont proposés, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

Administrateurs	Autres fonctions
M. Carlo De Benedetti	Président du Conseil d'Administration de : CIR SpA, Cofide SpA, CDB Web Tech SpA, Sogefi SpA. Administrateur de : Pirelli SpA, Gruppo Editoriale L'Espresso SpA.
M. Noël Goutard	Président de : NG Investments. Membre du Directoire de : LBO France. Administrateur de : Valeo (UK) Limited, Vocatif SA, Actaris.
M. François Grappotte	Président-Directeur Général de : Legrand. Président de : B.Ticino, FIMAF, Lumina Management. Administrateur et Directeur Général de : FIMEP. Membre du Conseil de Surveillance de : Michelin. Administrateur de : BNP Paribas, Bufer Elektrik, Eltas Elektrik, Pass & Seymour, The Wiremold Company, Lumina Parent.
M. Philippe Guédon	Président du Conseil de Surveillance de : Matra Automobile.
M. Yves-André Istel	Senior Advisor de : Rothschild Inc. Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Chalone Wine Group, Imperial Sugar, Banque Rothschild & Cie.
M. Jean-Bernard Lafonta	Directeur Général Délégué de : Wendel Investissement. Membre du Conseil de Surveillance de : Oranje-Nassau Groep B.V. Administrateur de : Wendel Investissement, Cap Gemini SA, Legrand, Bureau Veritas.
M. Alain Minc	Président de : A.M. Conseil, Société des Lecteurs du Monde. Président du Conseil de Surveillance : du Monde. Membre du Conseil de Surveillance de : Pinault-Printemps-Redoute. Administrateur de : Yves Saint-Laurent S.A., Fnac, Vinci.
Mme Véronique Morali	Directeur Général Délégué et Administrateur de : Fimalac. Président-Directeur Général de : Fimalac Investissements. Administrateur unique de : FCBS GIE. Vice-Président de : Fitch France S.A. Représentant permanent de : Fimalac, Inc. au Conseil d'Administration de Fitch France S.A. Représentant permanent de : Fimalac au Conseil d'Administration de Facom. Administrateur de : Cassina SpA, Minerais & Engrais, Eiffage. Gérante de : Pandour, Silmer. Membre du Conseil des Marchés Financiers. Membre du Board de : Core Ratings Limited, Fimalac, Inc., Fitch, Inc., Fitch Risk Management, Inc., Tesco plc. Chairman de : Strafor Facom, Inc.
M. Thierry Morin	Président-Directeur Général de : Valeo Bayen. Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España, S.A., Valeo Holding Netherlands B.V., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited, Valeo International Holding B.V. Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH. Administrateur de : Valeo Electronique & Systèmes de Liaison, Valeo Climatisation, Valeo Service España, S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Neiman Argentina, S.A., Valeo Sécurité Habitacle, Valeo Services Limited, Valeo Termico, S.A.
M. Erich Spitz	Conseiller de : Thales. Président de : Thales Avionics Lcd. Président du Conseil de Surveillance de : Riber. Administrateur de : Thales Corporate Ventures. Membre correspondant de l'Académie des Sciences. Membre de l'Académie des Technologies. Membre du Directoire de : ERA (République tchèque). Président d'Honneur de : European Industrial Research Management Association (EIRMA).

Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun de ces candidats au regard des critères d'indépendance proposés par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées de septembre 2002 (le rapport Bouton). En application de ces critères, il apparaît que :

- un candidat est l'actuel Président du Directoire de Valeo : Thierry Morin ;
- quatre candidats sont membres du Conseil de Surveillance et précédemment du Conseil d'Administration de Valeo depuis plus de 12 ans : Noël Goutard, Carlo De Benedetti, Alain Minc et Erich Spitz ;
- un candidat représente un actionnaire significatif (plus de 10 % des droits de vote) de Valeo : Jean-Bernard Lafonta ;
- quatre candidats sont indépendants au regard des critères proposés par le rapport Bouton : Yves-André Istel, François Grappotte, Philippe Guédon et Véronique Morali.

Le Conseil d'Administration déterminera les orientations de l'activité de la Société et veillera à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisira de toute question intéressant la bonne marche de la Société et réglera par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procédera aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les comités concourant actuellement à la préparation des décisions du Conseil de Surveillance, à savoir le comité des rémunérations, le comité d'audit et le comité stratégique, seront reproduits au sein du Conseil d'Administration avec une mission élargie conforme aux recommandations préconisées par le rapport Bouton.

Le premier Conseil d'Administration qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et, à défaut de quorum, sur deuxième convocation, le 31 mars 2003, sera appelé à adopter un règlement intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton.

### **2.2.2 Direction Générale**

Si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation, à défaut de quorum, le 31 mars 2003, sont adoptées, le Conseil d'Administration, qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, devra choisir, dans les conditions prévues par

les statuts, la modalité d'exercice de la direction générale, celle-ci étant assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration qui prend alors le titre de Président-Directeur Général, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil, et portant le titre de Directeur Général. L'option retenue par le Conseil d'Administration ne pourra être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs fonctions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les candidats dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'Assemblée Générale Mixte convoquée sur première convocation le 18 mars 2003 et sur deuxième convocation le 31 mars 2003 ont indiqué vouloir nommer Monsieur Thierry Morin en qualité de Président du Conseil d'Administration et lui confier la direction générale de la Société.

## **3. Intérêts des dirigeants du Groupe et des membres du Conseil de Surveillance**

Les intérêts personnels des dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de Valeo représentent moins de 1 % de son montant.

### **3.1. Les dirigeants du Groupe**

Les rémunérations allouées en 2002 aux dirigeants du Groupe, hors Directoire, s'élèvent à 7 142 000 euros.

Aucune opération, autre que des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'a été réalisée avec les dirigeants du Groupe qui ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordés ou constitués en leur faveur.

Rémunération individuelle de chacun des membres du Directoire :

En euros	Valeo		Sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce)	
	Rémunération	dont avantages en nature	Rémunération	dont avantages en nature
- Thierry Morin	1 253 088,00	10 278,00	111 750,00	-
- Luc Blériot	627 653,16	3 560,00	-	-
- Géric Lebedoff	45 734,72	-	405 941,23	3 560,00
- Bernard Geymond	45 734,72	-	433 891,23	3 560,00
- Vincent Marcel	45 734,72	-	314 613,29	3 560,00

### Retraite complémentaire des membres du Directoire

Sur proposition du Comité des Rémunérations en date du 17 octobre 2002, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 17 octobre 2002, a décidé de mettre en place un système de retraite complémentaire au bénéfice des membres du Directoire :

- ce système complète les régimes existants (Sécurité Sociale, Arrco, Agirc, etc.) pour permettre d'acquérir un montant total de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe ; le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière ;
- pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le Groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo ou une de ses filiales doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite ;
- ce régime complémentaire est externalisé auprès de Cardif Entreprises.

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque membre du Directoire et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'Assemblée Générale/Conseil d'Administration/ Conseil de Surveillance
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Options consenties durant l'exercice à chaque  
membre du Directoire par Valeo  
et par toute société du Groupe :

- Thierry Morin	Néant
- Luc Blériot	Néant
- Géric Lebedoff	Néant
- Bernard Geymond	Néant
- Vincent Marcel	Néant

Options levées durant l'exercice  
par chaque membre du Directoire :

- Thierry Morin	Néant
- Luc Blériot	Néant
- Géric Lebedoff	Néant
- Bernard Geymond	Néant
- Vincent Marcel	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'Assemblée Générale / Conseil d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire
Options consenties, durant l'exercice, par Valeo* et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Valeo et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	107 500 (13 personnes concernées**)	28,30 euros	25/11/2002
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de Valeo et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé		Néant	

\* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a attribué d'options.

\*\* Plusieurs salariés sont bénéficiaires d'un nombre égal d'options au 10<sup>ème</sup> rang.

### 3.2. Les membres du Conseil de Surveillance

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 360 000 euros en 2002.

Les jetons de présence sont répartis entre les membres du Conseil de Surveillance à raison de 20 000 euros par membre et 20 000 euros supplémentaires pour chacun des membres du Conseil de Surveillance faisant partie d'un des comités constitués par le Conseil de Surveillance.

#### Membre du Conseil de Surveillance

#### Jetons de présence

- Noël Goutard	40 000 €
- Ernest-Antoine Seillière*	40 000 €
- Carlo De Benedetti	20 000 €
- Arnaud Fayet	40 000 €
- Yves-André Istel	20 000 €
- Jean-Marc Janodet	40 000 €
- Jean-Bernard Lafonta	40 000 €
- Alain Minc	40 000 €
- Jean-Pierre Souviron	40 000 €
- Erich Spitz	40 000 €

\* Monsieur Ernest-Antoine Seillière n'est plus membre du Conseil de Surveillance depuis décembre 2002.

Monsieur Noël Goutard, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de Valeo, a reçu de Valeo une rémunération de 501 060 euros dont 3 560 euros d'avantages en nature; Monsieur Noël Goutard a reçu par ailleurs une rémunération de 72 700 euros de sociétés contrôlées par Valeo.

Aucune opération, autre que des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'a été effectuée avec les membres du Conseil de Surveillance de Valeo qui ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordés ou constitués en leur faveur.

#### Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Ni Valeo, ni aucune autre société du Groupe, n'ont consenti d'options durant l'exercice aux membres du Conseil de Surveillance.

Monsieur Noël Goutard a exercé 277 125 options de souscription au cours du premier semestre 2002 au prix d'exercice de 44,50 euros.

Aucune option sur Valeo, ou une autre société du Groupe, n'a été levée durant l'exercice par les autres membres du Conseil de Surveillance.

## 4. Conventions réglementées

Aucune convention réglementée conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2002.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2002, il n'y a pas eu de conventions réglementées autres que celles autorisées par le Conseil de Surveillance le 16 avril 2002 relatives à la mise en place de contrats de licence non-exclusive portant sur les marques déposées par Valeo avec les sociétés Valeo Matériaux de Friction et Valeo Embrayages.

Ces licences ont été consenties à titre gratuit pour une durée de 10 ans tacitement reconductible.

## 5. Litiges et risques

### 5.1. Risques de marché

Les Divisions jouissent d'une forte autonomie pour la gestion commerciale de leur trésorerie (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc.). En revanche, la gestion des risques de marché relatifs, d'une part, aux activités financières (taux et change) et, d'autre part, aux risques commerciaux (change et matières premières) est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Générale.

Cette structure centrale coordonne l'action des trésoreries des Branches et Divisions selon deux axes principaux. Une partie de l'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des trésoreries, des demandes de financements et de couverture des risques de change et de matières premières. Elle est ainsi la contrepartie unique (dans la mesure du possible et des réglementations locales) pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. A ce titre, elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du Groupe. L'autre partie de l'équipe centrale veille au respect des règles notamment en termes de nature des transactions et des limites. Enfin, un contrôle de troisième niveau est exercé par la Direction de l'Audit interne sur la correcte application de ces règles notamment aux niveaux décentralisés.

#### Risques liés à la fluctuation des taux de change

Valeo réalise une part importante de son chiffre d'affaires et de ses achats dans des monnaies autres que l'euro, notamment en dollar américain. En conséquence, les

résultats de Valeo pourraient être affectés par des fluctuations importantes de la parité entre l'euro, d'une part, et notamment le dollar américain, le réal brésilien, le yen japonais, le peso mexicain ou le won coréen, d'autre part. Afin de réduire une partie de son exposition aux fluctuations de change, Valeo procède à la couverture d'une partie de son exposition au risque de change. La note 17 de l'annexe des comptes consolidés précise le détail des engagements à terme en cours au 31 décembre 2002.

#### Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le Groupe Valeo sont l'aluminium, l'acier, le cuivre, le zinc et les matières plastiques. Afin de réduire une partie de son exposition aux fluctuations des métaux non ferreux, Valeo procède à la couverture d'une partie de son exposition. La note 17 de l'annexe des comptes consolidés précise le détail des engagements à terme en cours au 31 décembre 2002.

#### Risques de taux

Le résultat net part du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement et sur le produit des placements. En effet, le coût de l'endettement sera plus élevé si les taux d'intérêt applicables aux sommes dues par Valeo augmentent, et le produit retiré des placements sera plus faible si les taux d'intérêt applicables aux sommes prêtées ou investies diminuent. Au 31 décembre 2002, l'endettement net de Valeo était de 564 millions d'euros, soit 1 250 millions de dette brute moins 686 millions de valeurs mobilières de placement et disponibilités. Valeo a émis en 2001 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros portant un taux d'intérêt fixe de 5,625 %. Cet emprunt obligataire portant intérêt à taux fixe constitue l'essentiel de l'endettement net de Valeo, ce qui réduit le risque lié à une remontée des taux d'intérêt. Etant donné que l'essentiel de la charge d'intérêt à taux variable liée à la dette brute est compensé par des revenus de valeurs mobilières de placement indexés sur les taux variables, l'impact d'une variation des taux n'est sensible que sur un solde de montant limité. A titre d'illustration, une hausse des taux d'intérêt de 1 % impliquerait pour Valeo un coût supplémentaire annuel d'environ 0,6 million d'euros sur un volume de différentiel théorique de 60 millions d'euros. Les charges financières consolidées se sont élevées à 64 millions d'euros en 2002. L'échéancier des actifs et des dettes financières de la Société figure en note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

### Risques sur actions

Comme indiqué en note 11 de l'annexe des comptes consolidés, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué essentiellement de titres de SICAV monétaires. Valeo est cependant exposé au risque de fluctuation de cours pour les titres autodétenus (605 130 actions au 31 décembre 2002). Une variation de 5 euros par action implique une plus ou moins-value brute de 3 millions d'euros. En vertu des résolutions adoptées en Assemblée Générale (paragraphe "régularisation du cours de bourse" du chapitre "Marché des titres de l'émetteur"), les décisions afférentes aux titres autodétenus (achats, ventes, annulations ou autres utilisations) sont prises par le Directoire<sup>2</sup>.

Valeo détient 21 % d'Ichikoh Industries, acteur japonais majeur dans le domaine des systèmes d'éclairage. Cette participation acquise en avril 2000 entre dans le cadre d'un partenariat stratégique, efficace dans ses volets techniques industriels et marketing ; elle est valorisée à son prix d'acquisition.

### 5.2 Faits exceptionnels et litiges

#### Risques liés à l'amiante

Les risques liés aux litiges du fait de l'exposition du personnel à l'amiante ou ses dérivés, font l'objet d'une provision au bilan de 35 millions d'euros. La dotation de l'exercice, soit 25 millions d'euros, a porté la provision à un niveau correspondant au risque financier couvrant la globalité du sujet raisonnablement estimé dans le cadre juridique actuel, après déduction de la part prise en charge par les polices d'assurances (Valeo est assuré auprès de compagnies d'assurance de première réputation contre les conséquences financières de certains litiges nés avant 2000). Par ailleurs, Valeo n'a ni fabriqué, ni usiné de produits contenant de l'amiante en Amérique du Nord.

#### Autres litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de Valeo, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel, au-delà des provisions existantes, susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

### 5.3 Risques industriels et liés à l'environnement

#### Responsabilité liée aux produits et services vendus

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés.

Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations (voir paragraphe "5.4. Assurances").

#### Risques environnementaux

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche de progrès, Valeo a élaboré une base de données dressant la liste de substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. La politique environnementale de Valeo, décrite dans le Rapport d'Activité, vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux. Ainsi, Valeo consacre chaque année des investissements et des dépenses importants pour la sauvegarde de l'environnement (à titre d'exemple, des investissements pour 12 millions d'euros ont été engagés en 2002, hors coûts de dépollution, pour prévenir les conséquences environnementales de l'activité).

### 5.4. Assurances – couverture des risques

Valeo est assuré auprès de compagnies d'assurances de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats, ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garantie sont conformes à la pratique du secteur :

- sont notamment assurés les risques en matière de dommages aux biens, de pertes d'exploitation, de transport de marchandises ou équipements, de dommages causés aux clients et aux tiers et d'accidents et maladies liés au travail ;
- les montants couverts sont limités par groupes de risques. Pour les risques de dommages causés à ses clients et aux tiers, le Groupe dispose de plusieurs niveaux de couvertures dont un premier niveau de 60 millions d'euros. Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge sur une année.

<sup>2</sup> Ces décisions seront prises par le Conseil d'Administration si les nouvelles dispositions statutaires proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte réunie sur première convocation le 18 mars 2003 et, sur deuxième convocation, le 31 mars 2003, sont adoptées.

### 5.5. Autres risques dont aspects sociaux

#### Dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de Valeo dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitation à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par les évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail).

Valeo fournit ses produits et ses services aux constructeurs automobiles ; le nombre d'acteurs majeurs dans le secteur est limité, mais Valeo étant en relation d'affaires avec tous les constructeurs importants, les évolutions de parts de marché des uns sont compensées par celles des autres. Le premier groupe de construction automobile client de Valeo représente environ 15 % du chiffre d'affaires consolidé ; les cinq premiers environ 63 % et les 10 premiers environ 81 %. Le délai moyen de règlement des clients ressort autour de 70 jours.

#### Dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles de véhicules

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de Valeo peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que Valeo ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

#### Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des branches industrielles ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour

lutter contre elle. Les avances technologiques de Valeo se trouvent également protégées par le savoir-faire de production qui vise à être en permanence à même d'offrir les coûts de production les plus bas, réduisant ainsi les opportunités commerciales des produits similaires ou concurrents.

#### Dépendance contractuelle

Valeo opère avec de nombreux clients et fournisseurs auxquels Valeo offre une large gamme de produits et de services, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

#### Risques sociaux

Valeo considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de Valeo vise à minimiser les risques sociaux, Valeo n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

## 6. Intéressement du personnel

(contrat d'intéressement et de participation)

Lors de la filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction début 2002, les engagements liés aux accords d'intéressement signés précédemment par Valeo ont été transférés à ses filiales.

Les montants suivants ont été versés au titre de l'intéressement de Valeo lors des cinq dernières années.

Années	Montant (en milliers d'euros)
2002	-
2001	1 670
2000	2 139
1999	-
1998	1 277

Aucune somme n'a été versée au titre de l'accord de participation lors des cinq derniers exercices.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

EXERCICE 2002	PricewaterhouseCoopers Montant en milliers d'euros	%	RSM Salustro Reydel Montant en milliers d'euros	%
<b>AUDIT</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 675		1 790	
Missions accessoires	1 724		616	
<b>Sous-total audit</b>	<b>6 399</b>	<b>92 %</b>	<b>2 406</b>	<b>96 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				
Juridique, fiscal, social	471		48	
Autres*	107		59	
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>578</b>	<b>8 %</b>	<b>107</b>	<b>4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 977</b>	<b>100 %</b>	<b>2 512</b>	<b>100 %</b>

# Renseignements de caractère général concernant le capital

## 1. Evolution du capital de Valeo

Au 31 décembre 2002, le capital social était constitué de 82 133 728 actions de 3 euros de nominal.

Depuis le 31 décembre 1998, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Années	Nature de l'opération	Montant des variations du capital (en millions d'euros)			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
<b>1998</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	2	48	50	647 911	<b>71 168 537</b>
	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	5	6	159 550	<b>71 328 087</b>
	Augmentation de capital par émission en numéraire	33	986	1 019	11 147 541	<b>82 475 628</b>
<b>1999</b>	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	12	13	332 500	<b>82 808 128</b>
<b>2000</b>	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	4	5	115 275	<b>82 923 403</b>
<b>2001</b>	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	5	5	133 200	<b>83 056 603</b>
<b>2002</b>	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	11	12	277 125	<b>83 333 728</b>
	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	-3,6	-47	-51	1 200 000	<b>82 133 728</b>

## 2. Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2002 :

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximal d'émission	Montant maximal d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations
<b>Emissions avec droit préférentiel</b>	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt	76,22 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (A) AG du 10 juin 2002 (26 mois maximum, expiration le 10 août 2004)	(A) + (C) étant limité à 2 milliards d'euros	(A) + (B) + (C) étant limité à 100 millions d'euros	
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (B) AG du 10 juin 2002 (26 mois maximum, expiration le 10 août 2004)	-	76,22 millions d'euros  (A) + (B) + (C) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
<b>Emissions sans droit préférentiel</b>	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt	76,22 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (C) AG du 10 juin 2002 (26 mois maximum, expiration le 10 août 2004)	(A) + (C) étant limité à 2 milliards d'euros	(A) + (B) + (C) étant limité à 100 millions d'euros	
<b>Emissions réservées au personnel (stock options)*</b>			

\*cf. paragraphe 4 ci-dessous: "options de souscription" dans la section "répartition actuelle du capital et des droits de vote".

## 3. Titres non représentatifs du capital

L'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à émettre des obligations dans la limite d'un plafond de 2 milliards d'euros ; cette autorisation a une durée de 5 ans et expire le 10 juin 2006.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 27 mai 1998, Valeo a émis le 13 juillet 2001, 500 millions d'euros d'obligations venant à échéance le 13 juillet 2006 et portant intérêt au taux fixe de 5,625 % par an. Ces obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en octobre 2002 pour un montant maximal de 2 milliards d'euros. Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 2002.

# Répartition actuelle du capital et des droits de vote

## 1. Évolution de la répartition du capital depuis 1998

Le tableau suivant indique l'évolution de la répartition du capital depuis 1998 entre les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote et le public.

	Groupe Wendel Investissement (ex CGIP)	CDC**	Franklin Resources Inc. (USA)	Autodétention	Public
<b>31/12/1998</b>					
Nombre d'actions	16 688 977	6 309 361		163 718	59 313 572
%	20,23	7,65		0,23	71,89
Nombre de droits de vote*	16 688 977	7 897 501			63 391 325
%	18,97	8,98			72,05
<b>31/12/1999</b>					
Nombre d'actions	16 688 977	6 958 935		5 257	59 154 960
%	20,15	8,40		0,01	71,44
Nombre de droits de vote*	16 688 977	8 547 075			63 178 433
%	18,88	9,67			71,44
<b>31/12/2000</b>					
Nombre d'actions	16 688 977	6 732 669		270 654	59 231 103
%	20,13	8,12		0,33	71,42
Nombre de droits de vote*	27 647 985	8 320 809			63 527 541
%	27,79	8,36			63,85
<b>31/12/2001</b>					
Nombre d'actions	16 688 977	7 266 919	6 675 969	539 827	51 884 911
%	20,09	8,75	8,04	0,65	62,47
Nombre de droits de vote*	27 695 087	8 855 059	6 675 969		56 112 747
%	27,88	8,91	6,72		56,49
<b>31/12/2002</b>					
Nombre d'actions	7 724 045	6 466 767	10 545 587	605 130	56 792 199
%	9,40	7,87	12,84	0,74	69,15
Nombre de droits de vote*	14 600 490	8 981 251	10 545 587		57 360 914
%	15,96	9,82	11,53		62,69

\* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

\*\* Participation de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) détenue en compte propre

En avril 2002, la CGIP a mobilisé sa participation dans Valeo au travers notamment d'une opération de placement d'actions. La CGIP a placé en bourse 8,3 millions d'actions Valeo auprès d'investisseurs institutionnels. Elle a, de plus, émis des obligations échangeables en actions Valeo pour un montant de 408,8 millions d'euros avec un ratio d'une action pour une obligation et une maturité de trois ans. Après cette opération et au 31 décembre 2002, le groupe Wendel Investissement (ex CGIP) détient 9,40 % du capital (7,7 millions de titres) soit 15,96 % des droits de vote.

En décembre 2002, Franklin Resources Inc. (USA) a annoncé avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du capital et déclaré "souhaiter conserver sa participation au cours des 12 mois à venir, ne pas souhaiter prendre le contrôle de la Société, ni demander sa nomination comme membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Valeo S.A."

Au cours de l'exercice 2002, Valeo a été notifié des détentions suivantes par des intermédiaires inscrits pour le compte d'autrui :

- State Street Bank and Trust Company (USA) détenait en conservation 4 335 527 titres au 4 novembre 2002, soit 5,28 % du capital au 31 décembre 2002.
- Northern Trust (USA) détenait en conservation 3 200 958 titres au 4 décembre 2002, soit 3,90 % du capital au 31 décembre 2002.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2002 d'autres actionnaires que le Groupe Wendel Investissement, le groupe CDC, Franklin Resources Inc. (USA) et le groupe BNP Paribas (ainsi que State Street Bank and Trust Company (USA) et Northern Trust (USA) en tant qu'intermédiaires) détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

L'étude sur les titres au porteur identifiables réalisée à la demande de Valeo le 31 décembre 2002 fait ressortir 78 067 actionnaires.

Les salariés du Groupe ne détiennent pas d'actions Valeo au travers d'un PEE ou d'un FCP dédié. Au 31 décembre 2002, les mandataires sociaux détenaient un total de 7 072 actions inscrites au nominatif.

Les actions Valeo détenues par les principaux actionnaires et inscrites au nominatif pur ne font l'objet d'aucun nantissement inscrit.

Depuis le début de l'exercice 2003, Valeo a été notifiée des modifications suivantes dans la répartition de son capital :

- Northern Trust (USA) a déclaré détenir en qualité d'intermédiaire au 13/02/2003, 3 258 038 actions représentant 3,97 % du capital et 3,54 % des droits de vote.
- par suite d'opérations de restructuration au sein du groupe Wendel Investissement, la participation du groupe Wendel Investissement devrait, à l'issue du délai d'opposition des

créanciers (6 mars 2003), être ramenée à 8,1 % des droits de vote sur la base du nombre total de droits de vote au 10 juin 2002, sa participation au capital demeurant inchangée à 9,4 %.

- State Street Bank and Trust Company (USA) a déclaré détenir en qualité d'intermédiaire au 25/02/2003, 4 109 958 actions représentant 5,00 % du capital et 4,47 % des droits de vote.

## 2. Seuils statutaires

L'article 9 des statuts de Valeo prévoit qu'outre les seuils prévus par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société, a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil de 2 %, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation d'information porte également sur la détention de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote. Cette même obligation d'information s'applique en cas de franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de celui-ci.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément à l'article L.228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations décrites ci-dessus, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect des obligations décrites ci-dessus, les sanctions prévues à l'article L.233-14 du Code de commerce seront appliquées sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## 3. Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (forme au porteur ou forme nominative) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres au porteur conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

La Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme de compensation, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire

financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme compensateur.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'information dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

## 4. Options de souscription

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Date d'Assemblée Générale</b>	<b>12/06/95</b>	<b>21/05/96</b>	<b>21/05/97</b>	<b>27/05/98</b>	<b>25/05/99</b>	<b>25/05/00</b>	<b>09/05/01</b>	<b>10/06/02</b>
	500 000 (5 ans et 3 mois)	500 000 (5 ans et 3 mois)	500 000 (5 ans et 3 mois)	500 000 (6 ans)	500 000 (6 ans)	800 000 (8 ans)	1 000 000 (8 ans)	1 500 000 (8 ans)
Date du Conseil d'Administration/Conseil de Surveillance/Directoire	1 - 04/11/1996* 2 - 15/10/1997**	3 - 15/09/1998 4 - 21/01/1999	5 - 14/10/1999	5 - 14/10/1999 6 - 12/04/2000 7 - 25/05/2000 8 - 17/10/2000	8 - 17/10/2000	8 - 17/10/2000 9 - 21/03/2001 10 - 07/12/2001	10 - 07/12/2001 11 - 10/12/2001	12 - 01/07/2002 13 - 25/11/2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 - 277 125* 2 - 300 000 3 - 160 375	3 - 289 625 4 - 150 000 5 - 60 375	5 - 500 000	5 - 289 625 6 - 37 500 7 - 50 000 8 - 122 875	8 - 500 000	8 - 677 125 9 - 80 000 10 - 42 875	10 - 557 125 11 - 442 875	12 - 420 000 13 - 600 000
DONT conditionnelles	1 - 277 125*			6 - 35 625			10 - 300 000	
DONT nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux. Nombre de personnes concernées : 6	1 - 277 125* 2 - 29 500	3 - 38 000 4 - 2 000	5 - 45 000	6 - 35 625		8 - 88 000 9 - 50 000 10 - 42 875	10 - 257 125 10 - 300 000	
DONT nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les 13 (ex-aequo au 10 <sup>ème</sup> rang) premiers attributaires salariés de 2002	2 - 27 000	3 - 31 500 4 - 1 500	5 - 42 250			8 - 94 000	11 - 116 000	13 - 107 500
Point de départ d'exercice des options	1 : 100 % ~cond. 2 & 3 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	3,4 & 5 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	5 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	6 : 100 % ~cond. 7 : 100 % ~immédiat 5 & 8 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	8 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	8 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans 9 : 100 % ~immédiat 10 : 50 % ~immédiat 50 % ~cond.	10 : 50 % ~immédiat 50 % ~cond. 11 : 50 % ~2 ans 100 % ~3 ans	12 & 13 : 50 % ~2 ans ; 100 % ~3 ans
Date d'expiration	1 - 03/02/2002 2 - 14/01/2003 3 - 14/12/2003	3 - 14/12/2003 4 - 20/04/2004 5 - 13/01/2005	5 - 13/01/2005	5 - 13/10/2005 6 - 11/04/2006 7 - 24/05/2006 8 - 16/10/2006	8 - 16/10/2006	8 - 16/10/2008 9 - 20/03/2009 10 - 06/12/2009	10 - 06/12/2009 11 - 09/12/2009	12 - 30/06/2010 13 - 24/11/2010
Prix de souscription ou d'achat	1 - 44,50 euros 2 - 58,69 euros 3 - 72,87 euros	3 - 72,87 euros 4 - 67,40 euros 5 - 70,32 euros	5 - 70,32 euros	5 - 70,32 euros 6 - 54,52 euros 7 - 60,70 euros 8 - 48,00 euros	8 - 48,00 euros	8 - 48,00 euros 9 - 55,82 euros 10 - 42,48 euros	10 - 42,48 euros 11 - 42,69 euros	12 - 43,84 euros 13 - 28,30 euros
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2002 (cumul)	1 - 277 125*	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	1 - 0 2 - 9 500 3 - 6 125	3 - 21 375 4 - 6 500	5 - 30 750	5 - 21 750 6 - 0 7 - 0	8 - 54 750	8 - 67 000 9 - 0	10 - 0 11 - 11 250	12 - 2 700 13 - 0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2002	1-0 2 - 213 950 3 - 0	3 - 268 250 4 - 61 750 5 - 0	5 - 373 250	5 - 200 500 6 - 35 625 7 - 50 000 8 - 0	8 - 494 750	8 - 547 000 9 - 80 000 10 - 42 875	10 - 557 125 11 - 431 050	12 - 417 300 13 - 600 000

\* Dont 237 500 sur AGE du 20/05/94.

\*\* Plan soldé le 14/01/2003.

# Marché des titres de l'émetteur

## 1. Evolution des cours depuis 18 mois

Date	Cours (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux (millions euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)		
Juillet-01	53,10	46,02	48,86	11 153 314	549,43
Août-01	52,85	49,00	50,84	12 419 129	629,26
Septembre-01	49,50	30,02	39,36	6 307 142	244,98
Octobre-01	40,57	33,82	37,80	6 587 304	248,15
Novembre-01	45,50	37,06	41,78	7 946 518	339,97
Décembre-01	44,80	40,53	42,35	5 274 064	222,05
Janvier-02	48,00	42,80	45,65	6 058 991	275,16
Février-02	49,00	44,60	46,56	5 120 836	238,23
Mars-02	52,45	47,33	50,17	8 326 493	418,82
Avril-02	53,00	46,15	50,61	20 067 704	1 021,57
Mai-02	49,50	46,50	47,49	10 102 656	482,32
Juin-02	47,80	40,10	43,61	10 782 644	474,77
Juillet-02	42,11	32,81	37,53	12 595 040	478,41
Août-02	41,50	37,03	39,16	6 483 406	255,41
Septembre-02	39,29	27,50	33,70	7 412 559	242,95
Octobre-02	33,05	23,00	28,23	11 771 345	337,85
Novembre-02	32,90	25,77	28,89	9 945 316	289,54
Décembre-02	33,35	27,70	30,13	6 091 698	185,28

Source EURONEXT PARIS

## 2. Régularisation du cours de bourse

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie, sur deuxième convocation, le 10 juin 2002, dans sa septième résolution, a autorisé le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de cette assemblée, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris, le cas échéant, de gré à gré et par mécanismes optionnels en fonction des situations de marché.

Cette autorisation a annulé, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplacé l'autorisation donnée aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2001.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société. Le prix d'achat par action ne peut dépasser 80 euros et, en cas de revente des actions achetées dans le cadre de l'autorisation, le prix de revente par action doit être au moins égal à 40 euros.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont, par ordre de priorité, les suivants :

- la régularisation du cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'annulation de tout ou partie de ces actions approuvée par l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat de la société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
- la mise en œuvre de tout plan d'achat d'actions par les salariés dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière comprenant la conservation desdites actions, leur cession et généralement leur transfert.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2002 a également, dans sa huitième résolution, autorisé le Directoire à annuler les actions que la Société détient dans le cadre d'une autorisation de racheter ses propres titres, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation a renouvelé celle qui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2000 et a été accordée pour une durée de vingt-six mois.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa 02-511 de la Commission des Opérations de Bourse le 6 mai 2002.

Dans le cadre de ce programme, Valeo a procédé en 2002 à des achats et des ventes d'actions. Ces achats ont porté sur 1 431 678 actions en 2002 et ont été réalisés à un cours moyen de 40,85 euros. Valeo a cédé 166 375 actions à un cours moyen de 50,61 euros.

Valeo a procédé en octobre 2002 à l'annulation de 1 200 000 actions de la Société achetées dans le cadre de ce programme ; leur cours moyen d'achat ressortait à 42,10 euros.

Le Groupe détenait 605 130 de ses propres actions à fin 2002, soit 0,74 % de son capital ; leur cours moyen d'achat ressortait à 31,58 euros. Aucune de ces actions ne fait l'objet d'un nantissement.

### 3. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués pour les cinq derniers exercices :

	1997	1998	1999	2000	2001
Dividende brut par action (en euro)	1,49	1,50	2,25	2,03	1,05
Dividende net par action (en euro)	0,99	1,00	1,50	1,35	0,70
Avoir fiscal (en euro)	0,50	0,50	0,75	0,68	0,35
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal) (en millions d'euros)	70	82	124	112	58

Prenant en compte l'amélioration des résultats en 2002, le Conseil de Surveillance et le Directoire de Valeo proposeront à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002 de porter le dividende net à 1 euro par action (soit 1,50 euro avoir fiscal compris pour les actionnaires personnes physiques) (contre 0,70 euro en 2001).

L'évolution future du niveau de dividende reflétera l'évolution des résultats, étant entendu que le taux de distribution n'est pas un élément fixe ; la fixation du dividende tiendra notamment compte des besoins de financement de la croissance. La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.



## Détention directe et indirecte par pays d'implantation (en % de participation)

- Industrielle
- Commercialisation

Union Européenne	France	VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO MATERIAUX DE FRICTION 100	ANTIVOLS SIMPLEX 100	VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS 100	VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR 100	PAUL JOURNEE 100	VALEO SECURITE HABITACLE 100	VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE 100	VALEO THERMIQUE MOTEUR 100	VALEO PLASTIC OMNIUM SNC 50
	Allemagne	VALEO AUTO ELECTRIC KG 100	VALEO BELEUCHTUNG DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	TELMA RETARDER DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO WISCHER-SYSTEME GmbH 100	VALEO SICHERHEITS SYSTEME GmbH 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 93	VALEO MOTOREN UND AKTUATOREN GmbH 100	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	
	Belgique	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. 100	VALEO ENGINE COOLING A.B. 100						
	Pays-Bas										
	Suède										
Union Européenne	Italie	VALEO S.p.a. 99,9	VALEO SICUREZZA ABITACOLO S.p.a. 99,9	VALEO SISTEMI DI CLIMATIZZAZIONE S.p.a. 93	TELMA RETARDER ITALIA Srl 100	VALEO CABLAGGI E COMMUTAZIONE 100	CABLAUTO Srl (Italie) 100	CAVISUD Srl (Italie) 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.a. 99,9	VALEO ESPANA S.A. 100	VALEO MATERIALES DE FRICCION S.A. 100
	Espagne										
Union Européenne	Portugal										
	Grande-Bretagne	TELMA RETARDER LIMITED 100	VALEO CLIMATE CONTROL LIMITED 93	VALEO SERVICE (U.K.) LIMITED 100							
Europe hors Union Européenne	VALEO AUTO ELECTRIC HUNGARY LLC 100	VALEO VYMENIKY TEPLA Sro (Rép. tchèque) 93	VALEO AUTOKLIMATIZACE Sro (Rép. tchèque) 93	SYLEA Tchequia Sro 100	EKO d.d. (Slovénie) 98,9	VALEO KABLI d.o.o. (Slovénie) 100	SYLEA POLAND Sp.zo.o. 100	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. 100	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMERI ENDUSTRIJI A.S. 100	
Amérique du Nord	Etats-Unis	VALEO INC. 100	VALEO FRICTION MATERIALS INC. 100	VALEO INVESTMENTS HOLDING INC. 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS INC. 100	VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 93	VALEO SYLVANIA LLC 50	VALEO ACUSTAR THERMAL SYSTEMS INC. 47,4	TELMA RETARDER INC. 100	VALEO AFTERMARKET INC. 100	VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS INC. 100
	Mexique	VALEO MAT. DE FRICTION DE MEXICO SA de CV 100	VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO TERMICO SA de CV 100	DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 93	VALEO SYLVANIA ILLUMINACION S. de R.L. de CV 50	TELMA RETARDER DE MEXICO SA de CV 100		
Amérique du Sud	VALEO SISTEMAS AUTOMOTIVOS Ltda (Brésil) 100	VALEO CLIMATIZACAO BRASIL Ltda 93	TELMA RETARDER DO BRASIL COMERCIAL 100	TCA S.A. (Brésil) 20	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 68	EMELAR S.A. (Argentine) 68	CIBIE ARGENTINA S.A. 100	VALEO NEIMAN ARGENTINA S.A. 100	VALEO TERMICO ARGENTINA S.A. 100	DAV ARGENTINA S.A. 100	
Afrique	CABELEC (Maroc) 100	CABLINAL MAROC S.A. 100	CABLEA MAROC 100	VALEO BOUZHNIKA, S.A. (Maroc) 100	CABLEA TUNISIE 100	"STC" SOCIETE TUNISIENNE DE CABLAGES 100	SYLEA TUNISIE 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE S.A. 100	DAV TUNISIE 100	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	
Asie	Corée du Sud	VALEO MANDO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	VALEO PYEONG HWA Co. Ltd 50	VALEO PYEONG HWA DISTRIBUTION Co. Ltd 50							
	Chine	VALEO WENLING AUTO SYSTEMS COMPANY LIMITED 55	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING Company Ltd 51	VALEO AUTO. AIR. CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 30,7	FAW ZEXEL CLIMATE CONTROL SYSTEMS CO. Ltd 20,4	NANJING VALEO CLUTCH CO. Ltd 50	VALEO SHANGHAI AUTO. ELECT. MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 50	SHANGHAI VALEO AUTO. ELECTRICAL SYSTEMS COMPANY LIMITED 30			
	Japon	VALEO ZEXEL ENGINE COOLING Corporation 74,9	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. 66	ZEXEL VALEO CLIMATE CONTROL CORPORATION 37,2							
	Inde	SYLEA AUTO (INDIA) LIMITED 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH (PRIVATE) LIMITED (Inde) 50							



# Personnes assumant la responsabilité du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Valeo ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 28 février 2003

Président du Directoire  
Thierry Morin

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Valeo et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire de la Société Valeo. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, arrêtés par le Directoire, et pour l'exercice clos le 31 décembre 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Nos rapports ne comportent pas non plus d'observation à l'exception de celui relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2002 dont l'observation ne remet pas en cause l'opinion exprimée et attire l'attention sur l'incidence de l'application, à compter du 1er janvier 2002, du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document.

Paris, le 28 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Audit  
Serge Villepelet

RSM Salustro Reydel  
Edouard Salustro      Jean-Pierre Crouzet

# Tableau de concordance

(Règlement COB 98-01)

Le rapport annuel étant déposé comme document de référence, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par la réglementation de la Commission des Opérations de Bourse, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés.

Rubriques COB	Pages
Nom et fonctions du responsable du document	88
Attestation du responsable	88
Nom et adresse des contrôleurs légaux	62
Politique d'information	11*
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	62
Renseignements de caractère général concernant le capital	77
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	79
Marché des titres de l'émetteur	83 et 9*
Dividendes	84
Présentation de la société et du Groupe	62
Informations sommaires sur la dépendance éventuelle	73
Effectifs	41 et 57
Politique d'investissement	4 et 23
Risques de la société	73
Comptes de l'émetteur	45
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	64
Intérêts des dirigeants dans le capital	70 et 80
Mention des schémas d'intéressement du personnel	75
Evolution récente	8 et 4*
Perspectives d'avenir	8 et 4*

\* Dans le Rapport d'Activité.

**COB**

"Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 28 février 2003 conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse".